

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>17.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Keine Einschränkung</b>
Akteure	<b>Jugoslawien, Mexiko</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Ackermann, Nadja  
Barras, François  
Benteli, Marianne  
Bovey, Audrey  
Burgos, Elie  
Caretto, Brigitte  
Clivaz, Romain  
Eperon, Lionel  
Freymond, Nicolas  
Füzesséry, Alexandre  
Hirter, Hans  
Huguenet, François  
Hulliger, Caroline  
Mach, André  
Pasquier, Emilia  
Salathe, Laura  
Schnyder, Sébastien  
Terribilini, Serge  
Unbekannt, Autor  
Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Nadja; Barras, François; Benteli, Marianne; Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Clivaz, Romain; Eperon, Lionel; Freymond, Nicolas; Füzesséry, Alexandre; Hirter, Hans; Huguenet, François; Hulliger, Caroline; Mach, André; Pasquier, Emilia; Salathe, Laura; Schnyder, Sébastien; Terribilini, Serge; Unbekannt, Autor; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Mexiko, Jugoslawien, 1990 - 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 17.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Grundlagen der Staatsordnung</b>	1
Rechtsordnung	1
Bürgerrecht	1
Rechtshilfe	2
Grundrechte	3
Öffentliche Ordnung	3
Innere Sicherheit	5
Kriminalität	6
<b>Aussenpolitik</b>	6
Beziehungen zur EU	6
Beziehungen zu internationalen Organisationen	7
Zwischenstaatliche Beziehungen	11
Entwicklungspolitik	17
Aussenwirtschaftspolitik	17
<b>Landesverteidigung</b>	20
Militäreinsätze	20
<b>Wirtschaft</b>	20
Geld, Währung und Kredit	20
Banken	20
Landwirtschaft	21
Agrarpolitik	21
Lebensmittel	21
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	22
Umweltschutz	22
Naturschutz	22
Klimapolitik	22
<b>Sozialpolitik</b>	22
Soziale Gruppen	22
Asylpolitik	22

## Abkürzungsverzeichnis

<b>EFD</b>	Eidgenössisches Finanzdepartement
<b>UNO</b>	Organisation der Vereinten Nationen
<b>DBA</b>	Doppelbesteuerungsabkommen
<b>EFTA</b>	Europäische Freihandelsassoziation
<b>WTO</b>	Welthandelsorganisation
<b>SECO</b>	Staatssekretariat für Wirtschaft
<b>OSZE</b>	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
<b>PLO</b>	Palästinensische Befreiungsorganisation
<b>OECD</b>	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
<b>GPK-NR</b>	Geschäftsprüfungskommission des Nationalrates
<b>IWF</b>	Internationaler Währungsfonds
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>EVD</b>	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
<b>EMRK</b>	Europäische Menschenrechtskonvention
<b>EWR</b>	Europäischer Wirtschaftsraum
<b>AIA</b>	Automatischer Informationsaustausch
<b>BAP</b>	Bundesamt für Polizeiwesen
<b>BV</b>	Bundesverfassung
<b>EDA</b>	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
<b>NATO</b>	North Atlantic Treaty Organization
<b>ERG</b>	Exportrisikogarantie
<b>KSZE</b>	Konferenz über Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
<b>EG</b>	Europäische Gemeinschaft
<b>BWL</b>	Bundesamt für wirtschaftliche Landesversorgung
<b>BRD</b>	Bundesrepublik Deutschland
<b>GuS</b>	Gemeinschaft Unabhängiger Staaten
<b>GATT</b>	General Agreement on Tariffs and Trade
<b>UNPROFOR</b>	Schutztruppe der Vereinten Nationen
<b>OPEC</b>	Organisation erdölexportierender Länder
<b>UdSSR</b>	Sowjetunion
<b>EMD</b>	Eidgenössisches Militärdepartement, heute: Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport (VBS)

---

<b>DFF</b>	Département fédéral des finances
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>CDI</b>	Convention de double imposition
<b>AELE</b>	Association européenne de libre-échange
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>SECO</b>	Secrétariat d'Etat à l'économie
<b>OSCE</b>	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
<b>OLP</b>	Organisation de libération de la Palestine
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>CDG-CN</b>	Commission de gestion du Conseil national
<b>FMI</b>	Fonds monétaire International
<b>UE</b>	Union européenne
<b>DFE</b>	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
<b>CEDH</b>	Convention européenne des droits de l'homme
<b>EEE</b>	l'Espace économique européen
<b>EAR</b>	Echange automatique de renseignements
<b>OFP</b>	Office fédéral de la police
<b>Cst</b>	Constitution fédérale
<b>DFAE</b>	Département fédéral des affaires étrangères
<b>OTAN</b>	L'Organisation du traité de l'Atlantique nord
<b>GRE</b>	Garantie contre les risques à l'exportation
<b>CSCE</b>	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
<b>CE</b>	Communauté européenne
<b>OFAE</b>	Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays

<b>RFA</b>	République fédérale d'Allemagne
<b>CEI</b>	Communauté des États indépendants
<b>GATT</b>	General Agreement on Tariffs and Trade
<b>FORPRONU</b>	Force de protection des Nations unies
<b>OPEP</b>	Organisation des pays exportateurs de pétrole
<b>URSS</b>	Union des Républiques Socialistes Soviétiques
<b>DMF</b>	Département militaire fédéral, aujourd'hui: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)

# Allgemeine Chronik

## Grundlagen der Staatsordnung

### Rechtsordnung

#### Bürgerrecht

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 31.12.1996  
HANS HIRTER

Die **Zahl der Einbürgerungen** nahm 1996 noch einmal stark zu und erreichte 20'077 (+15%; 1995: 17'453). Den grössten Anteil an den neu Eingebürgerten stellten die Italiener mit 5'326, gefolgt von den aus Ex-Jugoslawien stammenden Personen (1'723).<sup>1</sup>

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 31.12.1997  
HANS HIRTER

Die **Zahl der Einbürgerungen** erreichte den Rekordstand des Vorjahres mit 19'460 nicht mehr ganz (-3%). Ein gutes Viertel davon entfiel auf Italienerinnen und Italiener. Die nächsten Plätze belegten Personen aus dem ehemaligen Jugoslawien (2'742), der Türkei (1'818) und Frankreich (1'458).<sup>2</sup>

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 31.12.1998  
HANS HIRTER

Die **Zahl der Einbürgerungen** nahm 1998 um 11.5 Prozent auf 21'705 zu. An der Rangliste der Herkunftsländer der Eingebürgerten änderte sich im Vergleich zum Vorjahr nichts. An der Spitze mit 5'722 Personen stand weiterhin Italien, gefolgt vom ehemaligen Jugoslawien (3'296), Türkei (2'093) und Frankreich (1'761).<sup>3</sup>

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 24.06.1999  
HANS HIRTER

In der Deutschschweiz, wo in den kleinen Gemeinden und in einigen Kantonen auch in grösseren Orten an der Gemeindeversammlung oder **an der Urne über Einbürgerungen entschieden** wird, kam es vermehrt zur Ablehnung von Gesuchen von Personen aus dem ehemaligen Jugoslawien und, allerdings seltener, aus der Türkei, bei gleichzeitiger Einbürgerung von Angehörigen anderer Staaten. Der Präsident der eidgenössischen Rassismuskommission, Georg Kreis, sah darin eine unzulässige und im Widerspruch zur neuen Verfassung stehende Diskriminierung. Er schlug deshalb ein Rekursrecht der Abgewiesenen beim Bundesgericht vor. In seiner Antwort auf eine Interpellation de Dardel (sp, GE) mit ähnlicher Stossrichtung antwortete der Bundesrat, dass die bestehende Rechtsordnung den Bundesbehörden keine Interventionskompetenzen einräume, dass aber eine aus Vertretern des Bundes und der Kantone zusammengesetzte Arbeitsgruppe neue Lösungen für die Einbürgerung von in der Schweiz aufgewachsenen Ausländern überprüft. In der **Stadt Zürich** tat sich die **SVP** mit einer Kampagne „gegen die Verschleuderung des Zürcher Bürgerrechtes“ hervor. Ihrer Meinung nach ist der starke Anstieg der Einbürgerungen (von 314 im Jahre 1992 auf 1255 im Jahre 1998) auf eine zu lasche Politik der dafür zuständigen, mehrheitlich linken Gemeindeexekutive zurückzuführen. Zuerst reichte die SVP eine Volksinitiative ein, welche die Wohnsitzpflicht in der Stadt von sechs auf zehn Jahre erhöhen will. Einige Monate später lancierte sie auch noch eine Volksinitiative, die verlangt, dass in der Stadt Zürich das Volk an der Urne über jede einzelne Einbürgerung entscheiden muss. Diese wurde im Dezember eingereicht.<sup>4</sup>

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 31.12.1999  
HANS HIRTER

Die **Zahl der Einbürgerungen blieb mit 21'698 stabil**. Wie üblich stammte die Mehrheit der Neubürger und -bürgerinnen aus europäischen Staaten (rund 16'000, davon die Hälfte aus EU- oder EFTA-Staaten). Das grösste Kontingent stellte wie in den vergangenen Jahren Italien (5'510), gefolgt von ex-Jugoslawien (2'365) und der Türkei (2'260).<sup>5</sup>

MOTION  
DATUM: 31.12.2000  
HANS HIRTER

Die **Zahl der Einbürgerungen** erreichte mit 30'452 (1999: 21'698) einen neuen Höchststand. Das grösste Kontingent stellte wie bereits in früheren Jahren Italien (6938) gefolgt von Personen aus den Staaten des ehemaligen Jugoslawien (6089) und aus der Türkei (3133). Die in den letzten Jahren eingetretene massive Zunahme der Einbürgerungsgesuche führte namentlich bei den Bundesstellen zu enormen Pendenzen und entsprechenden Verzögerungen bei der Bearbeitung. Der Nationalrat und nach ihm auch der Ständerat überwies ohne Gegenstimme eine Motion der GPK-NR, welche vom Bundesrat Gegenmassnahmen fordert. Kurzfristig könnte dies mit der Einstellung von zusätzlichem Personal geschehen, langfristig sei eine Vereinfachung des

heute dreistufigen Verfahrens anzupeilen. Der Ständerat verabschiedete im Rahmen der Budgetdebatte in der Wintersession zudem eine Empfehlung für eine Aufstockung der personellen Ressourcen zum Abbau des Pendenzenbergs.<sup>6</sup>

**STUDIEN / STATISTIKEN**  
DATUM: 31.12.2001  
HANS HIRTER

Die **Zahl der Einbürgerungen** blieb mit 29'429 leicht unter dem Vorjahreswert (2000: 30'452). Rund ein Drittel davon waren Einbürgerungen nach dem erleichterten Verfahren für ausländische Ehepartner und Kinder mit einem schweizerischen Elternteil. Die grösste Gruppe von Eingebürgerten stellte weiterhin Italien (5777), gefolgt von Personen aus den Staaten des ehemaligen Jugoslawien (3682) und aus der Türkei (3120).<sup>7</sup>

**STUDIEN / STATISTIKEN**  
DATUM: 31.12.2002  
HANS HIRTER

Die **Zahl der Einbürgerungen** lag mit 38'833 deutlich über dem Vorjahreswert (+29%). Die grösste Gruppe von Eingebürgerten stellte weiterhin Italien (7013), gefolgt von Personen aus den Staaten des ehemaligen Jugoslawien (5790) und aus der Türkei (4132).<sup>8</sup>

**STUDIEN / STATISTIKEN**  
DATUM: 31.12.2003  
HANS HIRTER

Die **Zahl der Einbürgerungen** lag mit 37'070 knapp unter dem Vorjahreswert (38'833). Die grösste Gruppe von Eingebürgerten stellten zum erstenmal die Staaten des ehemaligen Jugoslawien (12'018, davon 6316 aus Serbien und Montenegro), gefolgt vom bisherigen Spitzenreiter Italien (5375) und der Türkei (4212).<sup>9</sup>

**STUDIEN / STATISTIKEN**  
DATUM: 31.12.2007  
HANS HIRTER

Die **Zahl der Einbürgerungen** lag mit 45'042 etwas unter dem Vorjahreswert (47'607). Die grösste Gruppe von Eingebürgerten stellte Serbien (inkl. Kosovo) mit 10'428 Personen (weitere 6900 kamen aus den vier anderen Nachfolgestaaten Jugoslawiens), gefolgt von Italien (4759) und der Türkei (3046). Als eines der letzten Länder mit einer grossen Anzahl von in die Schweiz Ausgewanderten hob Deutschland im Berichtsjahr das Verbot der doppelten Staatsbürgerschaft auf, was in Zukunft zu mehr eingebürgerten Deutschen führen dürfte.<sup>10</sup>

### Rechtshilfe

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 11.12.2012  
NADJA ACKERMANN

Der Ständerat hat in der Wintersession einstimmig einer zehnjährigen Verlängerung des bis 2013 befristeten Bundesgesetzes über die **Zusammenarbeit mit den internationalen Gerichten** zur Verfolgung schwerwiegender Verletzungen des humanitären Völkerrechts zugestimmt. Damit bleibt die Schweiz in der Lage, den internationalen Ad-hoc-Gerichten in Ex-Jugoslawien und in Ruanda sowie deren Folgerichten Rechtshilfe leisten zu können.<sup>11</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 22.03.2013  
NADJA ACKERMANN

Wenig Anlass zu Diskussionen gab eine Teilrevision des Bundesgesetzes über die **Zusammenarbeit mit den internationalen Gerichten zur Verfolgung schwerwiegender Verletzungen des humanitären Völkerrechts**. Die beantragte Änderung sah vor, dass das auf Ende 2013 befristete Bundesgesetz weitere zehn Jahre in Kraft bleiben soll, damit die Zusammenarbeit der Schweiz mit den Gerichten für Ex-Jugoslawien und Ruanda, dem Spezialgerichtshof für Sierra Leone und dem Internationalen Residualmechanismus für die Ad-hoc-Strafgerichte weiterhin geregelt ist. Nach dem Ständerat brachte auch der Nationalrat keine Änderungsvorschläge an, worauf die Vorlage in der Schlussabstimmung im Ständerat einstimmig und in der grossen Kammer mit 187 zu 2 Stimmen verabschiedet wurde.<sup>12</sup>

## Grundrechte

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 21.12.1995  
HANS HIRTER

Der Sicherheitsrat der UNO hatte 1993 resp. 1994 beschlossen, Internationale ad-hoc Gerichte zur Verfolgung von Kriegsverbrechern aus Ex-Jugoslawien bzw. Ruanda einzurichten. Der Bundesrat beantragte dem Parlament, mit einem auf acht Jahre beschränkten **dringlichen Bundesbeschluss** die Zusammenarbeit der Schweiz mit diesen beiden Institutionen zu regeln. Die Bestimmungen lehnen sich an diejenigen des Gesetzes über die internationale Rechtshilfe an. Beide Kammern verabschiedeten den Beschluss in der Wintersession.<sup>13</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 31.03.1999  
HANS HIRTER

Ende März legte der Bundesrat einen Beschluss betreffend der Ratifizierung des Internationalen Übereinkommens von 1948 über die **Verhütung und Bestrafung des Völkermordes** vor. Gleichzeitig beantragte er entsprechende Strafgesetzänderungen. Diese Ratifizierung war 1996 vom Nationalrat angeregt worden und hatte in der Vernehmlassung ein durchwegs positives Echo erhalten. Es wird damit die Möglichkeit geschaffen, Völkermord nicht nur wie gemäss Genfer Konvention im Zusammenhang mit Kriegsverbrechen zu bekämpfen. Mit einer Strafe von zehnjährigem bis lebenslanglichem Zuchthaus soll bestraft werden, wer Angehörige verfolgter Menschengruppen tötet oder verletzt, oder wer versucht, solchen Gruppen ihre Lebensgrundlagen zu entziehen. Diese Form des Genozids ausserhalb eines eigentlichen bewaffneten Konflikts hatte in den letzten Jahren in Ex-Jugoslawien und in Ruanda besondere Aktualität erhalten und zur Einrichtung eines Internationalen Tribunals zur Verfolgung der in diesen beiden Ländern begangenen Verbrechen gegen die Menschlichkeit geführt. Die neue Strafnorm soll auch gegen ausländische Staatsangehörige angewandt werden, die ihre Tat – was die Regel sein dürfte – im Ausland begangen haben und deren Staat keine Strafverfolgung wünscht. Mit dieser Gesetzesrevision würde ein erster Schritt zur Teilnahme der Schweiz am neu geschaffenen Internationalen Strafgerichtshof in Rom gemacht; erforderlich wäre dazu aber auch noch eine neue Gesetzesbestimmung zur Verfolgung weiterer „Verbrechen gegen die Menschlichkeit“.<sup>14</sup>

## Öffentliche Ordnung

**ANDERES**  
DATUM: 23.12.1991  
HANS HIRTER

Die grösste politische Demonstration fand 1991 am **Frauenstreiktag** vom 14. Juni statt. Mehrere zehntausend Frauen gingen an diesem Tag in vielen Orten der Schweiz auf die Strasse; am besten besucht war die Kundgebung in Zürich mit rund 10'000 Demonstrantinnen. Die grösste Kundgebung an einem Ort war allerdings die nationale Demonstration gegen den Golfkrieg vom 26. Januar in Bern mit 15'000 Teilnehmenden. Der Golfkrieg war denn auch dominierendes Thema bei den insgesamt 29 (inkl. sechs Kundgebungen zum Frauenstreik, 1990: 26) von uns verzeichneten Demonstrationen mit 1'000 und mehr Beteiligten: zehn Grosskundgebungen – davon eine aus Protest gegen die Bombardierung Israels durch den Irak – fanden aus diesem Anlass statt. Zweithäufigstes Thema war der Bürgerkrieg in Jugoslawien: viermal waren es Kroaten, je einmal Albaner aus Kosovo bzw. Serben, welche für ihre Sache Grosskundgebungen durchführten. Zweimal in Bern und je einmal in Zürich und Freiburg versammelten sich mehr als tausend Staatsangestellte, um gegen Verschlechterungen der Arbeitsbedingungen, insbesondere die Nichtgewährung des vollen Teuerungsausgleichs zu protestieren. Rund zwei Drittel dieser grossen Kundgebungen wurden in den Städten Bern und Zürich durchgeführt (je neun).

In dieser Zusammenstellung sind die Kundgebungen der Gewerkschaften zum 1. Mai, welche in den Grossstädten jeweils einige Tausend Beteiligte aufweisen, und die traditionellen Ostermärsche der Pazifisten im schweizerisch/deutschen Grenzgebiet nicht erfasst. **Demonstrationen mit 1'000 und mehr Teilnehmenden**, unterteilt nach Ort, Datum (Zeitung), Anzahl Teilnehmende und Thema:

Bern: 15.1. (3'000 / Golfkrieg), 16.1. (2'500 / Golf), 28.1. (15'000 / Golf), 29.4. (1'000 / Kurden im Irak), 27.5. (2'000 / Kroaten), 30.9. (1'500 / Serben), 12.9. (1'000 / Staatsangestellte), 1.11. (6'000 / Staatsangestellte);  
Zürich: 18.1. (1'000 / Golf), 21.1. (2'000 / Golf), 28.1. (2'000 / Kroaten), 4.2. (1'500 / Golf, Israel), 1.7. (2'500 / Kroaten und Slowenen), 9.12. (1'000 / Kroaten), 12.12. (1'500 / Staatsangestellte), 23.12. (1'500 / gegen Rassismus);  
Genf: 14.1. (6'000 / Golf), 21.1. (5'000 / Golf), 7.10. (2'000 / Kosovo-Albaner);  
Basel: 18.1. (1'500 / Golf), 21.1. (6'000 / Golf);  
Freiburg: 22.11. (2'000 / Staatsangestellte);

Lausanne: 16.1. (1'500 / Golf).

Aktionen zum Frauenstreiktag fanden an unzähligen Orten statt. Eigentliche Demonstrationen mit mehr als 1'000 TeilnehmerInnen wurden gemeldet aus: Zürich (10'000), Genf (6'000), Aargau (4'000), Basel (3'000), Winterthur (2'000) und Bern (1'500).<sup>15</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 17.12.1992  
HANS HIRTER

Im März konnte der Bundesrat den 1989 vom Parlament in Auftrag gegebenen **Extremismusbericht veröffentlichen**. In einem ersten Teil gibt der Bericht einen Überblick über extremistische Bestrebungen. In seiner Gesamtbeurteilung hält der Bundesrat fest, dass es in der Schweiz zur Zeit keinen gravierenden politischen Extremismus gibt, der die innere Sicherheit gefährden würde. Hingegen haben im untersuchten Zeitraum die kriminellen Aktionen mit rechtsradikalem und rassistischem Hintergrund eindeutig zugenommen. Ebenfalls häufiger als früher kam es gemäss diesem Bericht zu politisch motivierten gewalttätigen Auseinandersetzungen zwischen einzelnen Ausländergruppen, namentlich aus dem Iran, der Türkei und dem ehemaligen Jugoslawien. Der zweite Teil listet die Manifestationen extremistischer Gewalttätigkeit auf, wie sie die Polizei im Zeitraum 1989–91 registriert hat. Dabei werden nicht nur die Gewalttaten mit erwiesener oder vermuteter rechtsradikaler Täterschaft aufgelistet, sondern auch die bestehenden extremistischen Organisationen übersichtsmässig dargestellt. Der **Nationalrat** nahm den Bericht als Erstrat zur Kenntnis; ein auch von Abgeordneten der Liberalen getragener Rückweisungsantrag Scherrer (ap, BE), der dem Bericht Einseitigkeit vorwarf und bemängelte, dass er extremistische Aktionen von Umweltschützern (z.B. Strassensperren) nicht erwähne, fand keine Zustimmung.<sup>16</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**  
DATUM: 28.12.1992  
HANS HIRTER

**Die grössten politischen Demonstrationen** führten im Berichtsjahr die Landwirte durch: am 9. Januar protestierten an drei Orten insgesamt 31'000 Bauern (15'000 in Bern, 10'000 in Weinfelden/TG und 6'000 in Luzern) gegen die GATT-Verhandlungen. Gut besucht waren auch die am 10. Dezember vor allem von Frauen durchgeführten Protestaktionen gegen die sexuelle Gewalt im Krieg in Bosnien. Die kriegerischen Auseinandersetzungen im ehemaligen Jugoslawien waren denn auch das häufigste Thema bei den insgesamt 40 (1991: 30) von uns verzeichneten Kundgebungen mit 1'000 und mehr Beteiligten: zehn Grosskundgebungen fanden zu diesem Anlass statt (inkl. eine Demonstration von Griechen gegen die Anerkennung der neuen Republik Mazedonien und eine von Serben gegen die Berichterstattung in den deutschsprachigen Medien). Am zweithäufigsten waren Grossdemonstrationen gegen die Fremdenfeindlichkeit bzw. gegen eine Verschlechterung der Arbeitsverhältnisse (je sieben). Letztere fanden vorwiegend in der französischsprachigen Schweiz statt, während sich die Kundgebungen gegen Fremdenfeindlichkeit und gegen den Krieg in Bosnien auf die Deutschschweiz konzentrierten. Mehr als die Hälfte der Grossdemonstrationen wurden in den Städten Zürich und Bern durchgeführt (elf resp. zehn), wovon in Zürich deren sechs von in der Schweiz ansässigen Ausländern organisiert wurden. Bei diesen Grossanlässen kam es lediglich an der Bauerdemonstration in Bern zu Ausschreitungen und Auseinandersetzungen mit der Polizei. Viel häufiger waren derartige Vorkommnisse jedoch bei den kleineren Demonstrationen im Zusammenhang mit der Räumung von besetzten Häusern (v.a. in Zürich und Genf) und mit Blockierungen des motorisierten Privatverkehrs (v.a. in Zürich).

In der folgenden Zusammenstellung sind die Kundgebungen der Gewerkschaften zum 1. Mai, welche in den Grossstädten jeweils einige Tausend Beteiligte aufweisen, und die traditionellen – allerdings nur noch schwach besuchten – Ostermärsche der Pazifisten im schweizerisch/deutschen Grenzgebiet nicht erfasst. Demonstrationen mit 1000 und mehr Teilnehmenden, unterteilt nach Ort, Datum (Zeitung), Anzahl Teilnehmende und Thema:

Basel: 23.10. (5'000 / Gewerkschafter), 11.12. (2'000 / Frauen gegen Krieg in Bosnien);  
Bern: 10.1. (15'000 / Bauern gegen Gatt), 24.2. (1'000 / gegen Fremdenfeindlichkeit), 23.3. (6'000 / gegen Fremdenfeindlichkeit), 30.3. (1'500 / für liberale Drogenpolitik), 6.7. (6'000 / ausländische Bauarbeiter; Pensionskassen im EWR), 21.9. (2'000 / AKW Mühleberg), 27.9. (3'000 / Krieg in Bosnien), 27.11. (1'000 / Krieg in Bosnien), 11.12. (5'000 / Frauen gegen Krieg in Bosnien), 21.12. (6'000 / Jugend für europäische Integration);  
Erstfeld/UR: 30.11. (2'000 / Eisenbahner);

Genf: 3.2. (2'000 / Kosovo-Albaner); 20.2. (3'000 / Staatsangestellte), 12.3. (5'000 / Staatsangestellte), 23.10. (1'500 / Mittelschüler), 6.11. (2'000 / Bauunternehmer), 9.12. (8'000 / Gewerkschafter), 18.12. (1'000 / Staatsangestellte);  
La Chaux-de-Fonds: 27.4. (1'000 / gegen Fremdenfeindlichkeit), 19.12. (1'500 / für europäische Integration);  
Lausanne: 18.1. (3'000 / gegen Fremdenfeindlichkeit), 9.10. (1'000 / Staatsangestellte);  
Luzern: 10.1. (6'000 / Bauern gegen Gatt), LNN, 11.12. (1'500 / Frauen gegen Krieg in Bosnien);  
Schaffhausen: 28.12. (3'000 / gegen Fremdenfeindlichkeit);  
St. Gallen: 23.3. (1'200 / gegen Fremdenfeindlichkeit);  
Weinfelden/TG: 10.1. (10'000 / Bauern gegen Gatt);  
Zürich: 23.3. (1'500 / gegen Fremdenfeindlichkeit), 10.2. (2'000 / Serben gegen Medien), 2.3. (1'500 / Schliessung Kanzlei-Zentrum), 23.3. (1'000 / Schliessung Kanzlei-Zentrum), 30.3. (2'000 / Kurden gegen Türkei), 11.5. (1'000 / Griechen gegen Mazedonien), 25.5. (2'000 / Kroaten und Bosnier), 12.10. (1'000 / Kurden gegen Türkei), 23.10. (3'000 / Gewerkschafter), 26.10. (1'000 / Kurden gegen Türkei), 11.12. (5'000 / Frauen gegen Krieg in Bosnien).

Nachtrag zu 1991: Zürich: NZZ, 3.1.92 (3'000 / Schliessung Kanzlei-Zentrum).<sup>17</sup>

### Innere Sicherheit

#### GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 16.10.1991  
HANS HIRTER

Eine verschärfte und einheitliche Regelung ist vor allem für den **Kauf von halbautomatischen Hand- und Langfeuerwaffen** (u.a. Maschinenpistolen) nötig. Da das interkantonale Konkordat davon ausgegangen war, dass diese nicht versteckt getragen und deshalb auch nicht zu missbräuchlichen Zwecken verwendet werden können, machte es für deren Erwerb auch keinen Waffenerwerbs- und -tragschein erforderlich. Kriminelle und neuerdings auch Personen aus den Bürgerkriegsgebieten Jugoslawiens profitierten zusehends von dieser Regelung. Sogar die Gesellschaft «Pro Tell», welche massgeblich am Scheitern des Gesetzesentwurfs von 1983 beteiligt gewesen war, forderte nun in diesem Bereich restriktivere Vorschriften, sprach sich aber weiterhin gegen eine Regelung auf Bundesebene aus.<sup>18</sup>

#### VERORDNUNG / EINFACHER BUNDESBESCHLUSS

DATUM: 18.12.1991  
HANS HIRTER

Gestützt auf die Generalklausel BV 102.8, welche die Landesregierung zur Wahrung der Interessen der Schweiz nach aussen ermächtigt, setzte der Bundesrat auf den 19. Dezember eine bis längstens Ende 1994 geltende neue Verordnung in Kraft. Darin wird **für jugoslawische Staatsangehörige der Erwerb und das Tragen von Schusswaffen jeglicher Art verboten**. Für alle anderen Ausländer ohne Niederlassungsbewilligung ist für den Erwerb von Schusswaffen (also auch von Halbautomaten und Gewehren) eine von der Polizei ausgestellte Bewilligung erforderlich; für nicht in der Schweiz Wohnhafte zusätzlich auch noch eine Waffenausfuhrbewilligung. Diese von den Medien kaum zur Kenntnis genommenen neuen Strafnormen betreffen auch die Anbieterseite; für gewerbsmässige Waffenhändler sind besonders strenge Strafen vorgesehen.<sup>19</sup>

#### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 27.12.1994  
HANS HIRTER

Bundesrat Koller setzte Ende Februar eine **Expertenkommission für die Ausarbeitung eines Waffengesetzes** ein. Diese konnte noch im Berichtsjahr ihren Entwurf abliefern. Der Nationalrat überwies eine im Vorjahr vom Ständerat gutgeheissene Motion Salvioni (fdp, TI) für die rasche Vorlage eines Gesetzes über den Waffenhandel ebenfalls. Der Bundesrat verlängerte das Ende 1991 beschlossene absolute Waffenerwerbs- und -tragverbot für Personen aus dem ehemaligen Jugoslawien um weitere zwei Jahre bis Ende 1996.<sup>20</sup>

#### GERICHTSVERFAHREN

DATUM: 19.02.1997  
HANS HIRTER

Das Bundesgericht unterstützte in einem Urteil das 1991 vom Bundesrat verfügte **Schusswaffentragverbot für Personen aus dem ehemaligen Jugoslawien**. In Zukunft wird der Bundesrat derartige Verbote auf das neue Waffengesetz abstützen können und sich nicht mehr auf die Generalklausel zur Wahrung der Interessen der Schweiz (Art. 102.8 BV) berufen müssen.<sup>21</sup>

**STUDIEN / STATISTIKEN**  
DATUM: 24.10.1998  
HANS HIRTER

## Kriminalität

Gestützt auf die Kriminalstatistik des Kantons Zürich konstatierte der Soziologe Manuel Eisner eine massive **Zunahme der von Jugendlichen begangenen Gewaltdelikte** (Delikte gegen Leib und Leben, Raub, Vergewaltigung, sexuelle Nötigung), während die Zahl der wegen Eigentumsdelikten Registrierten nahezu stabil blieb. Der Anteil der ausländischen Jugendlichen an den wegen Gewaltdelikten Verdächtigten hat sich bis 1997 auf 71 Prozent erhöht, wobei die Zunahme fast ausschliesslich auf des Konto von Personen aus dem ehemaligen Jugoslawien und aus Albanien geht. Aus diesen beiden Ländern stammten 1997 33 Prozent aller wegen Gewaltdelikten registrierten Jugendlichen. Der stark gestiegene **Ausländeranteil in der Kriminalstatistik** (1997 machten sie gesamtschweizerisch 51.5 Prozent der ermittelten Straftäter aus) führte zu Forderungen nach strengeren Massnahmen gegen kriminelle Asylbewerber und Ausländer ohne Aufenthaltsberechtigung. Die Angehörigen dieser beiden Gruppen sind massgeblich verantwortlich für den Anstieg des Ausländeranteils unter den Straftätern, können aber oft wegen fehlender Papiere oder wegen laufender Asylgesuche nicht ausgewiesen werden. Die schweizerische Vereinigung der Staatsanwälte und Untersuchungsrichter forderte an ihrer Delegiertenversammlung gesetzliche Grundlagen, um diese Personen bis zum Vollzug der Ausweisung zu internieren.<sup>22</sup>

## Aussenpolitik

### Aussenpolitik

**BERICHT**  
DATUM: 23.11.2000  
FRANÇOIS BARRAS

**Un rapport sur la neutralité a été présenté à Joseph Deiss.** Présidée par le secrétaire d'Etat Franz von Däniken, la commission en charge du rapport avait pour principal objectif l'analyse de la marge de manœuvre suisse au niveau du droit international, principalement dans le cadre d'opérations décidées par l'OTAN et l'ONU. Suite aux représailles contre l'Irak et la Serbie, le DFAE avait à cœur d'estimer la liberté de la Suisse à participer ou non aux actions coercitives des puissances européennes, en ne compromettant ni son principe de neutralité ni sa coopération avec les autres Etats. Joseph Deiss a rappelé à cette occasion son souci de conserver pour la Confédération un strict principe de neutralité, même dans le cas, jugé par lui souhaitable, d'une adhésion à l'ONU.<sup>23</sup>

### Beziehungen zur EU

**BERICHT**  
DATUM: 21.05.1990  
BRIGITTE CARETTI

En 1990, le Conseil de l'Europe commémora, à Rome, le quarantième anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Lors de la session qu'il tint à cette occasion, la Hongrie adhéra formellement à l'institution. La Pologne, la Yougoslavie, la Bulgarie, la Roumanie et la Tchécoslovaquie demandèrent également à intégrer cet organe qui semble devenir, selon les conclusions d'une rencontre quadripartite avec des représentants de la CE en octobre, la "première structure d'accueil au sein de la coopération européenne pour les pays d'Europe centrale et de l'Est". Selon les ministres des affaires étrangères réunis au sein du Conseil de l'Europe, ce dernier doit participer à la mise en oeuvre des **objectifs humanitaires de la CSCE**.<sup>24</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 22.08.1990  
BRIGITTE CARETTI

Les pays de l'AELE, donnant suite à une impulsion helvétique, décidèrent, en 1990, de mettre **la Yougoslavie au bénéfice d'un Fonds de développement** similaire à celui en fonction depuis 1976 avec le Portugal. Doté de 100 millions de dollars, il concourra au développement de l'économie yougoslave dans la perspective de l'application des mécanismes de marché. Il permettra de financer des projets d'investissements d'entreprises et contribuera, par son activité, à favoriser le commerce et les relations entre les Etats versant des subsides et la Yougoslavie. La participation de la Suisse sera de 29,8 millions de dollars (soit environ 44,7 millions de francs), ainsi que le décrétèrent, lors de la session d'hiver, les Chambres fédérales.<sup>25</sup>

En 1990, les Chambres avaient octroyé à l'unanimité un crédit de programme de 250 millions de francs en faveur des pays d'Europe de l'Est. Ce dernier devait être réparti sur une période minimale de trois ans mais, une année plus tard, le montant était déjà épuisé. Près de 70 projets dans différents domaines de coopération ont pu être mis en oeuvre. C'est pourquoi le Conseil fédéral, dans un message adressé au parlement, a demandé **un nouveau crédit de programme de 800 millions de francs** pour une période de trois ans afin de poursuivre le financement de la coopération entamée en 1990. Ce nouveau crédit a été approuvé à une très large majorité du Conseil national. 600 millions seront consacrés à l'aide financière (crédits d'achat, garantie de crédits, désendettement) et 200 millions à l'aide technique (gestion d'entreprise, protection de l'environnement, énergie). Ce geste se veut non seulement un acte de solidarité, mais aussi une contribution à la sécurité en Europe. Jusqu'alors, le premier crédit était destiné tout particulièrement à la Pologne (80% du budget), la Tchécoslovaquie et la Hongrie; à ces pays s'ajouteront cette fois les pays baltes, la Bulgarie, la Roumanie ainsi que l'URSS et la Yougoslavie. Les conditions politiques (respect des droits de l'homme entre autres) de ces deux derniers pays feront toutefois l'objet d'une évaluation, avant l'octroi de toute aide. La contribution de la Suisse en faveur de l'Europe de l'Est se situe dans la moyenne des engagements des autres pays européens. R. Felber a tenu à souligner qu'aider les pays d'Europe de l'Est ne signifiait pas réduire l'aide au développement destinée au tiers monde.<sup>26</sup>

### Beziehungen zu internationalen Organisationen

En 1990 aurait dû se conclure le huitième cycle (dit Uruguay round) de négociations commerciales multilatérales, initié en septembre 1986 à Punta del Este (Uruguay). Il était censé s'achever lors de la conférence ministérielle de décembre à Bruxelles. Or, le déroulement des discussions fut perturbé par l'émergence d'un environnement moins favorable, caractérisé par la crise du Golfe, l'unification allemande, les problèmes posés en Europe centrale et orientale ainsi que par la détérioration des perspectives économiques. Ces facteurs conduisirent à un déplacement des priorités politiques des différents Etats. Toutefois, le processus de l'Uruguay round fut principalement compromis par **les blocages de plus en plus importants survenus dans le dossier agricole**, malgré les impulsions politiques données lors de la rencontre ministérielle informelle d'avril à Puerto Vallarta (Mexique) et lors du sommet des sept principales puissances de juillet à Houston (USA).

Dans ce domaine s'affrontèrent les deux groupes désormais traditionnellement représentatifs d'optiques divergentes. D'un côté, les Etats-Unis et les pays agro-exportateurs du groupe de Cairns, qui veulent arriver à une suppression presque totale des interventions étatiques dans le secteur agricole, principalement au niveau de la production. De l'autre côté, la Communauté européenne, les pays de l'AELE, le Japon et la Corée, qui n'entendent pas livrer leurs agricultures respectives aux seules lois du marché. Lors de la conférence ministérielle de décembre à Bruxelles, la proposition de compromis – préconisant une réduction de 30% en cinq ans du protectionnisme – fut adoptée, comme base de négociation, par les Etats-Unis et le groupe de Cairns mais rejetée par la CE, le Japon et la Corée. Cependant, pour la première fois, la CE précisa qu'elle pourrait souscrire à des suggestions portant sur le soutien interne, la protection à la frontière et les subventions à l'exportation. La Suisse se déclara prête à négocier sur la base de ce compromis, mais sous quatre conditions. Premièrement, les règles du GATT en la matière doivent tenir compte des objectifs non commerciaux des politiques agricoles. Deuxièmement, la période de mise en application des réformes doit passer de cinq à dix ans. Troisièmement, les mesures de soutien interne autorisées doivent être clairement définies. Quatrièmement, l'étendue de la réduction des subventions et de la protection à la frontière doit être négociable.

Bien que les positions se rapprochèrent à la fin de l'année, le maintien de certaines divergences conduisit à l'échec des négociations et au report de la conclusion du cycle Uruguay à 1991. Entre-temps, on espère pouvoir solutionner l'épineux dossier agricole afin que les accords intervenus dans les autres secteurs ne soient pas définitivement perdus.<sup>27</sup>

VERORDNUNG / EINFACHER  
BUNDESBESCHLUSS  
DATUM: 03.06.1992  
ANDRÉ MACH

Le Conseil fédéral a condamné vigoureusement les agressions commises par des éléments serbes contre les populations de Bosnie-Herzégovine. Il s'est également rallié de manière autonome à l'**embargo commercial, financier et aérien** adopté par le Conseil de sécurité de l'ONU à l'égard de la **Yougoslavie (Serbie et Monténégro)**. L'ordonnance édictée par le Conseil fédéral prévoyait toutefois une exception pour ce qui concerne l'aide humanitaire et le versement de prestations sociales aux personnes des régions concernées. Par la suite, les mesures de l'embargo ont été renforcées et le DFAE a sommé les organisations culturelles et sportives d'interrompre leurs contacts avec ce pays. A la fin du mois d'août, le Conseil fédéral a condamné une nouvelle fois les violations du droit humanitaire international dans l'ex-Yougoslavie et la pratique dite de l'«épuration ethnique» dans la république de Bosnie-Herzégovine.<sup>28</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 11.07.1992  
ANDRÉ MACH

Au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement tenu à Helsinki, il a été principalement question de la situation en ex-Yougoslavie; les 51 Etats-membres (dont les républiques de l'ex-URSS, mais sans la Serbie qui a été suspendue) ont condamné la **Serbie** considérée comme le principal responsable du conflit en Bosnie-Herzégovine. Par ailleurs, les grandes puissances occidentales se sont mises d'accord pour mener une **action navale et militaire** coordonnée afin de faire respecter les **sanctions des Nations Unies** contre cet Etat. A. Ogi, qui représentait la Suisse, en remplacement de R. Felber en convalescence, a insisté sur l'importance de la concrétisation des mesures adoptées par la CSCE. En outre, cette dernière, après trois mois de travail d'experts, a renforcé ses structures et s'est dotée de nouveaux mécanismes de prévention et de gestion des conflits, notamment, la création d'un poste de haut-commissaire pour les minorités.<sup>29</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 29.09.1992  
ANDRÉ MACH

Dans le cadre de la mission de l'**ONU** pour le maintien du **cessez-le-feu en ex-Yougoslavie**, plusieurs **officiers helvétiques** ont été dépêchés sur le terrain en même temps que d'autres observateurs internationaux. Cependant, le Conseil fédéral qui avait annoncé, suite à une demande de l'ONU, son intention d'envoyer une trentaine de policiers helvétiques a finalement renoncé à cette contribution en raison de leur manque de formation pour ce type d'activités et du nombre insuffisant de volontaires. Au total, les moyens mis à disposition par la Confédération pour l'aide sur place se sont montés à 45 millions de francs. Le Conseil fédéral a également contribué financièrement à l'installation du secrétariat de la conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie qui s'est partiellement tenue à Genève.<sup>30</sup>

INTERPELLATION / ANFRAGE  
DATUM: 17.12.1992  
ANDRÉ MACH

A l'occasion de la journée mondiale des droits de l'homme, plusieurs organisations féminines ont organisé différentes manifestations pour dénoncer les violences dont étaient victimes les femmes et les enfants dans l'ex-Yougoslavie; près de 15'000 personnes ont défilé dans les rues à travers toute la Suisse. Dans sa déclaration sur la situation en ex-Yougoslavie et dans ses réponses à plusieurs interpellations urgentes (92.3473, 92.3474), le président de la Confédération, au nom du Conseil fédéral, a dénoncé le non-respect des règles fondamentales du **droit humanitaire** et les horreurs perpétrées sur le territoire de l'**ex-Yougoslavie**, tout particulièrement les crimes contre les femmes. Il a également attribué une large responsabilité de ces actes à la partie serbe. D'autre part, il a annoncé son intention de collaborer avec les Nations Unies en vue de créer une juridiction pénale internationale.<sup>31</sup>

VERORDNUNG / EINFACHER  
BUNDESBESCHLUSS  
DATUM: 26.04.1993  
ANDRÉ MACH

Après la décision du Conseil de sécurité de l'ONU de renforcer **les sanctions à l'égard de la République fédérale de Yougoslavie**, anciennement la Serbie et le Monténégro, le Conseil fédéral a décidé de participer de façon autonome à ces nouvelles sanctions. Celles-ci concernent notamment l'interdiction du transport de personnes par des véhicules à moteur de plus de neuf places en provenance et à destination de l'ex-Yougoslavie, de l'importation et du transit de marchandises en provenance de l'ex-Yougoslavie ainsi que le blocage des fonds appartenant aux autorités et aux personnes morales yougoslaves. La Suisse s'est également associée aux missions de surveillance de l'application des sanctions contre la République fédérale de Yougoslavie.<sup>32</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 27.04.1993  
AUTOR UNBEKANNT

Le Conseil fédéral a attribué 25 millions de francs supplémentaires pour l'**aide humanitaire dans l'ex-Yougoslavie**. Cette contribution a essentiellement servi à faire parvenir des produits alimentaires et des médicaments aux populations, à aménager des possibilités d'hébergement et à garantir l'approvisionnement en eau.<sup>33</sup>

**POSTULAT**DATUM: 29.04.1993  
AUTOR UNBEKANNT

Le Conseil national a adopté un **postulat Robert (pe, BE)** qui demande au Conseil fédéral d'intervenir auprès des organisations internationales en faveur de la nomination d'une déléguée spéciale de l'ONU chargée de faire un rapport sur les **mauvais traitements et les viols** dont sont victimes **les femmes de l'ex-Yougoslavie**. En revanche, il a rejeté un postulat Bär (pes, BE) (92.3577) qui priait le Conseil fédéral de soutenir la proposition d'envoyer des casques bleus journalistes en ex-Yougoslavie.<sup>34</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**DATUM: 18.06.1993  
ANDRÉ MACH

Première chambre à se prononcer, le Conseil des Etats a approuvé à l'unanimité la loi prévoyant la création d'un **contingent de casques bleus suisses**, chargé d'opérations en faveur du maintien de la paix; seule une modification mineure par rapport au projet du Conseil fédéral a été introduite. Au Conseil national, les groupes des Démocrates suisses/Lega, du PA et une minorité des députés de l'UDC se sont opposés à l'entrée en matière. Selon eux, le parlement ne saurait aller à l'encontre de la volonté populaire exprimée en 1986 lors de la votation sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU; certains orateurs ont exprimé leur crainte de voir la neutralité suisse remise en cause par l'engagement de ce contingent lors de missions de l'ONU. L'efficacité de l'action des casques bleus dans certaines situations particulièrement conflictuelles (ex-Yougoslavie, Angola) a également été mise en doute. Enfin, il a été reproché les coûts importants que devrait supporter la Confédération pour la création et la formation de ce contingent.

Pour leur part, les partisans du projet ont été nombreux à souligner qu'il fallait distinguer la création d'un contingent de casques bleus et une adhésion à l'ONU. Selon eux, l'envoi de casques bleus helvétiques pour des opérations de maintien de la paix ne représenterait pas un bouleversement de la politique étrangère, mais constituerait plutôt la version moderne de la politique suisse des bons offices. Face à la multiplication des conflits locaux, la Suisse se devrait, selon eux, de contribuer plus activement au rétablissement de la paix et à empêcher l'extension des conflits. En outre, le contingent suisse ne serait engagé que pour des opérations de maintien de la paix et le Conseil fédéral aurait toujours la possibilité de retirer les troupes suisses, s'il l'estimait nécessaire.

Lors de la discussion par article, aucune modification importante n'a été adoptée. La proposition de la majorité de la commission de politique extérieure de mentionner explicitement le respect de la neutralité lors de l'engagement des troupes suisses a été rejetée par 81 voix contre 65. Le chef du DMF s'était opposé à cette modification en soulignant que le respect de la neutralité suisse était garanti par les trois conditions, inscrites dans le projet de loi, au sujet de la mise à disposition d'un contingent de casques bleus (accord des parties impliquées dans un conflit, garantie par l'ONU ou la CSCE d'un comportement neutre des casques bleus qui ne pourront faire usage de leurs armes qu'en cas de légitime défense et droit du Conseil fédéral de retirer en tout temps les troupes suisses). Au vote final, la chambre basse a finalement adopté le projet de loi par 127 voix contre 23.<sup>35</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 19.11.1993  
ANDRÉ MACH

Répondant à deux requêtes des **Nations Unies**, le Conseil fédéral a décidé d'envoyer six **observateurs de police civile** à la frontière entre l'**Albanie** et l'**ex-Yougoslavie**; il a en outre accepté de former une trentaine de juges militaires afin d'auditionner d'anciens prisonniers de guerre réfugiés en Suisse dans la perspective de la création d'un Tribunal international pour juger les criminels de guerre de l'ex-Yougoslavie. La Suisse a pris une part active aux travaux pour la mise en place de ce tribunal, dont le siège sera situé à La Haye. En fin d'année le DFAE a transmis au secrétariat des Nations Unies un rapport, basé sur le recueil de nombreux témoignages de réfugiés bosniaques en Suisse, sur les crimes de guerre commis en ex-Yougoslavie.<sup>36</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 17.10.1994  
LIONEL EPERON

A l'occasion du premier acte judiciaire du **Tribunal international** sur les **crimes de guerre en ex-Yougoslavie** contre le Serbe Dusko Tadic, la Confédération a réaffirmé son intention de collaborer avec les juges de La Haye. Un rapport de l'Office fédéral de la police (OFP) a conclu, en outre, que la justice militaire suisse était apte à juger les criminels de guerre de l'ex-Yougoslavie qui lui seront soumis. Cette interprétation repose sur les Conventions de Genève de 1949 que la Suisse a intégrées à son droit militaire.<sup>37</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 19.10.1994  
LIONEL EPERON

Répondant à une demande de l'ONU, le brigadier **Peter Arbenz** a été nommé inspecteur général des Forces de protection des Nations Unies en ex-Yougoslavie (FORPRONU). Par ce mandat d'une durée de six mois, l'ancien directeur de l'Office fédéral des réfugiés a été chargé d'analyser le comportement de la troupe, la logistique et la coopération avec les organisations humanitaires. De retour en Suisse, Peter Arbenz a tiré un bilan positif de l'action menée par les Casques bleus de la FORPRONU. De son côté, l'ancien conseiller fédéral **René Felber** a également été mandaté par l'ONU pour enquêter sur les violations des droits de l'homme dans les territoires occupés depuis la signature des accords de paix entre Israël et l'OLP.<sup>38</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 10.12.1994  
LIONEL EPERON

Lors du sommet de la CSCE qui s'est déroulé à Budapest au début du mois de décembre, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe – en quête d'une nouvelle identité depuis la chute du bloc soviétique – a été rebaptisée Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (**OSCE**). A cette occasion, la **Suisse** a été désignée pour faire partie de la troïka de direction de cette organisation et en assumera la **présidence en titre en 1996** pour un an. Les divergences entre Moscou et Washington sur l'expansion de l'OTAN vers l'Europe Centrale, et la situation en ex-Yougoslavie ont constitué les principaux thèmes de la rencontre. Au terme de ce sommet, les représentants des différents Etats ont adopté une déclaration finale prévoyant notamment le renforcement des structures de l'OSCE, ainsi qu'un document envisageant l'envoi d'une force internationale de paix au Nagorny-Karabach (CEI).<sup>39</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**DATUM: 06.04.2000  
FRANÇOIS BARRAS

Le Conseil fédéral a mis en consultation une **loi sur les embargos** destinée à lui octroyer une plus grande liberté de manœuvre dans la mise en pratique de sanctions internationales. Cet avant-projet de loi fédérale devra appuyer l'action du gouvernement dans les participation suisses aux sanctions militaires ou économiques, décrétées principalement par l'ONU. En dix ans, la Suisse a participé à de multiples embargos totaux ou partiels, notamment envers la Yougoslavie, la Sierra Leone, l'Irak ou Haïti. Pour ce faire, le Conseil fédéral devait jusqu'alors décréter des ordonnances au cas par cas. La nouvelle loi cadre lui permettra de disposer des mesures de coercition adéquates pour appliquer les sanctions trouvant un appui international.<sup>40</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**DATUM: 18.06.2001  
FRANÇOIS BARRAS

Le Mexique est en outre devenu le premier pays non européen à signer une convention avec les Etats de l'AELE. La Suisse s'est en effet jointe à la signature d'un **accord de libre-échange avec le Mexique**, qui comprend la libéralisation du commerce des produits industriels et des services, ainsi que des dispositions concernant la protection et la promotion des investissements directs, la protection de la propriété intellectuelle et l'accès non discriminatoire aux marchés publics. Un volet agricole a aussi été joint au dossier. Les Chambres ont ratifié l'accord en cours d'année.<sup>41</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**DATUM: 22.06.2001  
FRANÇOIS BARRAS

Alors que de nombreux Etats annonçaient leur adhésion à la Cour pénale internationale qui, à La Haye (NL), sera chargée de réprimer les crimes de génocide, de guerre et contre l'humanité, la commission de politique extérieure du National a apprécié favorablement la demande d'adhésion suisse (19 à 2 et une abstention) malgré une opposition de l'UDC sur des points de souveraineté de la justice nationale. La chambre du peuple a ensuite largement validé le texte par 135 voix contre 26: l'UDC s'était à nouveau élevée contre le bien-fondé de la demande d'adhésion, proposant de la soumettre au référendum obligatoire, projet refusé par 131 voix contre 31. Après une adoption unanime du Conseil des Etats, **la Suisse a officiellement transmis sa demande d'adhésion**, devenant ainsi le 43e pays à déposer les instruments de ratification, sur un quorum de 60 Etats nécessaires à l'entrée en fonction de la Cour. Celle-ci, qui sera permanente, succédera aux Tribunaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda. Elle

n'interviendra que lorsque les justices nationales ne seront pas en mesure de traiter un dossier.<sup>42</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 16.10.2001  
FRANÇOIS BARRAS

Après une année de fonctionnement, le **Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF) a dressé un premier bilan positif** de ses services. Trente pays ont rejoints son Conseil de fondation, dont la Russie, les Etats-Unis et presque tous les pays européens. La Confédération a décidé de porter sa contribution de 5 à 7 millions de francs par an – contre 0,5 million de la part des autres Etats membres. Surtout, le DCAF a reçu un important mandat du gouvernement yougoslave, portant sur six domaines: bases pour une nouvelle politique de sécurité, réforme des secteurs de la sécurité, adaptation des bases légales, réforme de l'armée, réforme de la police et contrôle des services de renseignements. Ce projet mobilise une centaine d'experts de 25 pays. Depuis octobre 2000, le centre a en outre réuni un millier d'experts au cours d'une vingtaine de conférences internationales.<sup>43</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 16.09.2003  
ROMAIN CLIVAZ

Lors de la Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue en septembre à **Cancun** (Mexique), aucun accord n'a pu être trouvé. Il semble peu probable que le cycle de Doha puisse se conclure dans le délai initialement prévu (1er janvier 2005). Le conseiller fédéral Joseph Deiss l'a regretté et a souligné la nécessité de poursuivre les changements structurels de l'agriculture suisse. Dans ce domaine, le ministre de l'agriculture s'est félicité de la formation du G10 regroupant les pays favorable à la multifonctionnalité de l'agriculture. Il a également relevé que la poursuite de l'ouverture des marchés était nécessaire pour assurer la croissance économique.<sup>44</sup>

#### Zwischenstaatliche Beziehungen

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 02.02.1990  
BRIGITTE CARETTI

En février, le **président mexicain Carlos Salinas de Gortari** eut, en marge du forum économique mondial de Davos ainsi que lors de sa visite officielle à Berne, des conversations avec J.-P. Delamuraz afin d'établir un accord-cadre permettant de dynamiser la collaboration bilatérale.<sup>45</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 12.10.1991  
ANDRÉ MACH

**Le chef du DFAE s'est rendu en Tchécoslovaquie, où il a rencontré son homologue Jiri Dienstbier et le président Vaclav Havel.** L'intégration européenne, l'aide suisse aux pays de l'Est, les événements en URSS et la crise yougoslave ont été abordés. J.P. Delamuraz, accompagné par le secrétaire d'Etat K. Jacobi et par une vingtaine d'hommes d'affaires, a effectué une visite officielle de quatre jours en Tchécoslovaquie et en Hongrie. Les conditions d'investissement et les possibilités de coopération entre entreprises des deux pays ont été au centre des discussions avec les divers ministres rencontrés.<sup>46</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 09.11.1991  
ANDRÉ MACH

A la fin du mois de juin, **la Suisse a condamné une première fois toute utilisation de la violence en Yougoslavie.** A cette occasion, le DFAE a déclaré qu'il soutiendrait toutes les initiatives, dans le cadre de la CSCE, visant à atténuer la crise. Face à l'évolution des événements durant l'été, le Conseil fédéral a ensuite fermement condamné l'action de l'armée fédérale en collaboration avec des troupes serbes sur le territoire croate et s'est associé aux sanctions prises par la CE à l'égard de la Yougoslavie. Les autorités helvétiques sont revenues sur leur intention de négocier un accord de libre-échange avec la Yougoslavie et ont résilié la participation de la Suisse au fonds de l'AELE en faveur de ce pays. Les propos très sévères du chef du DFAE à l'encontre des serbes ont fait réagir très vivement l'ambassade de Yougoslavie à Berne qui a déclaré que la crédibilité de la neutralité helvétique était mise en cause. La Suisse a par ailleurs offert à plusieurs reprises ses bons offices dans la recherche de la paix.<sup>47</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 17.01.1992  
ANDRÉ MACH

Au début de l'année, **la Suisse**, à l'instar de la Communauté européenne, a **officiellement reconnu l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie** dans les frontières qui étaient les leurs au moment de la proclamation de leur indépendance. Une délégation du DFAE a été envoyée dans les deux républiques de l'ex-Yougoslavie afin d'établir les premiers contacts, diplomatiques officiels avec les autorités de ces deux nouveaux Etats.<sup>48</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 15.02.1992  
ANDRÉ MACH

La reconnaissance des trois Etats baltes, des douze républiques de l'ex-URSS, puis, par la suite, des trois républiques de l'ex-Yougoslavie a posé certains **problèmes de financement et de personnel** lors de l'établissement de **relations diplomatiques** avec ces nouveaux Etats. En effet, le DFAE, qui estimait nécessaire la création d'environ 70 postes de diplomates et d'employés d'ambassade, a vu ses ambitions réduites par le DFF pour des motifs budgétaires. Face à l'impossibilité d'ouvrir des instances de représentation dans chacun de ces Etats, le Conseil fédéral a décidé de créer trois nouvelles ambassades en Lettonie, en Ukraine et en Albanie, et de transformer le consulat général de Zagreb en ambassade, laquelle sera responsable de la Croatie et de la Slovénie. L'ambassade suisse de Lettonie sera également responsable de la Lituanie; celle de la Finlande se chargeant de l'Estonie. A Kiev, la nouvelle ambassade s'occupera d'une ou deux républiques voisines; quant à l'ambassade de Moscou, qui sera renforcé en personnel, il continuera de s'occuper des autres républiques de l'exURSS.<sup>49</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 14.04.1992  
ANDRÉ MACH

**Le nouveau secrétaire général des Nations Unies, Boutros-Ghali, s'est rendu à Berne où il s'est entretenu avec le chef du DFAE** sur la présence de l'organisation mondiale à Genève et sur la **crise yougoslave**.<sup>50</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 11.11.1992  
ANDRÉ MACH

**Une délégation du Conseil fédéral a reçu le Chancelier autrichien, Franz Vranitzky**, pour échanger des informations sur le sujet de l'intégration européenne et de la **crise yougoslave**. Quelques semaines plus tard, c'est le nouveau président autrichien, Thomas Klestil, qui s'est rendu en Suisse pour une brève rencontre de travail ; la première visite officielle de ce dernier, accompagné de son ministre des affaires étrangères, a eu lieu en novembre. Lors de son séjour, au cours duquel il a rencontré la totalité des conseillers fédéraux, la question de l'avenir de la neutralité dans le contexte de l'instauration prévue d'un système de sécurité collective sous l'égide de la CE a été au centre des discussions; la crise yougoslave et le problème des réfugiés ont également été abordés. Les similarités politiques entre les deux pays, notamment en ce qui concerne les changements dus à l'intégration européenne, ainsi que leur excellente entente, ont été largement soulignées. Peu de temps auparavant, A. Ogi avait rencontré le ministre des transports autrichien, Viktor Klima, pour aborder la question du transit à travers les Alpes.<sup>51</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 06.04.1993  
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Lors d'une visite en Suisse, le premier ministre anglais, **John Major**, s'est entretenu avec une délégation du Conseil fédéral sur la position de la Confédération après le rejet du traité de l'EEE, sur la situation en ex-Yougoslavie ainsi que sur les négociations du GATT.<sup>52</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 28.05.1993  
AUTOR UNBEKANNT

Flavio Cotti a reçu le **ministre des affaires étrangères de Bosnie**, Haris Silajdzic, pour discuter de la situation en ex-Yougoslavie et des différents plans de paix.<sup>53</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 22.06.1993  
AUTOR UNBEKANNT

Kaspar Villiger a été reçu par le **ministre de la défense français**, François Léotard; la mission des casques bleus en ex-Yougoslavie a été au centre de leur entretien.<sup>54</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 26.06.1993  
AUTOR UNBEKANNT

**Flavio Cotti** s'est rendu à **Bonn** où il s'est entretenu avec le **Chancelier Helmut Kohl** et son homologue Klaus Kinkel sur les questions de la situation en ex-Yougoslavie et sur le processus d'intégration européenne.<sup>55</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 24.09.1993  
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Le nouveau **chef du DFAE** s'est rendu à **Vienne** pour s'entretenir avec le ministre des affaires étrangères, **Alois Mock**, sur les questions de l'intégration européenne, de l'avenir de la neutralité des deux pays dans le nouveau contexte européen ainsi que sur la situation en ex-Yougoslavie. Pour sa part, le **président de la Confédération** a rencontré à Salzbourg le **président autrichien Thomas Klestil** pour lui expliquer la position de la Suisse dans le processus d'intégration européenne après le rejet du traité de l'EEE. Quelques jours plus tard, il s'est également rendu à **Paris** pour discuter du même thème avec le nouveau premier ministre français **Edouard Balladur**.<sup>56</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 18.06.1994  
LIONEL EPERON

L'exécutif fédéral a refusé un visa à **Zoran Lilic**, président de la République fédérale de Yougoslavie, qui souhaitait assister au Forum de Crans-Montana. Les motifs invoqués par le Conseil fédéral – une pratique restrictive en conformité avec les décisions du Conseil de sécurité de l'ONU ainsi qu'une demande tardive – n'ont nullement convaincu les autorités de Belgrade qui ont menacé de prendre des mesures réciprocues.<sup>57</sup>

**VERORDNUNG / EINFACHER  
BUNDESBESCHLUSS**  
DATUM: 21.09.1994  
LIONEL EPERON

Les Chambres fédérales ont approuvé les **conventions de double imposition** avec la Roumanie (93.092), le Mexique (93.087), l'Inde (94.087) et la Tunisie (94.043), ainsi que celle en matière d'**impôts sur les successions** avec la Grande-Bretagne (94.023). Elles ont également adopté la modification des conventions de double imposition avec l'Autriche (94.014) et la Grande-Bretagne (94.016).<sup>58</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 08.08.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

A l'instar de l'UE, l'OFAE a préparé toute une série de **sanctions économiques** contre la Serbie et la République fédérale de Yougoslavie du Président Slobodan Milosevic, dont notamment le gel des avoirs. La Suisse avait auparavant déjà pris des mesures concernant les exportations d'armes ou la GRE. Par contre, Berne a renoncé à s'associer à l'embargo aérien contre la Yougoslavie appliqué par l'UE. Par ailleurs, la diaspora kosovare en Suisse a également fait l'objet de sanctions de la part du Ministère public qui a bloqué plusieurs comptes bancaires. Des mesures qui n'ont guère été appréciées par le gouvernement kosovar clandestin qui a prié Berne de lui rendre son argent, destiné selon lui à des opérations humanitaires. La diaspora a en effet été soupçonnée d'avoir abondamment alimenté l'Armée de libération du Kosovo par des transferts de fonds et des envois de matériel de guerre. Un réseau qui approvisionnait la guérilla albanaise en armes et munitions a été démantelé.<sup>59</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 04.12.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

Pascal Couchepin a également effectué une visite officielle au **Mexique** entouré d'une délégation comprenant entre autres le président du Vorort (Union suisse du commerce et de l'industrie). Il y a notamment signé avec son homologue mexicain une déclaration d'intention concernant la coopération économique et commerciale. A moyen terme, le but est d'aboutir à un accord de libre-échange commercial entre les deux pays. Un mois plus tard, le chef du département de l'économie publique s'est rendu au **Canada** où il a signé un accord bilatéral concernant la reconnaissance mutuelle des produits industriels des deux pays. Avec cet accord, les exportateurs suisses sont traités similairement à ceux de l'UE sur le marché canadien. Pascal Couchepin s'est également entretenu lors de sa visite du projet d'accord de libre-échange entre l'AELE et le Canada qui pourrait être conclu dès 1999.<sup>60</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 25.06.1999  
FRANÇOIS HUGUENET

A l'instar des instances européennes, l'Office fédéral de la police a gelé plusieurs avoirs de dirigeants yougoslaves, dont le **président de la RFY Slobodan Milosevic**, ainsi que de plus de 200 autres personnes physiques et morales.<sup>61</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 11.12.1999

FRANÇOIS HUGUENET

A l'issue du conflit, Berne a envoyé un représentant permanent à Pristina pour prendre la tête d'une **mission suisse au Kosovo**. Jusqu'alors, la Confédération traitait ses affaires dans la région depuis son ambassade de Belgrade. Le titre exact de ce futur « consulat général » ou de cette « représentation » n'est pas encore déterminé, la Suisse voulant en effet éviter de déplaire à la République fédérale de Yougoslavie et ne pas contredire l'ONU. La Confédération a également décidé d'ouvrir pour la première fois une **représentation diplomatique en Macédoine** à Skopje. Peu avant la fin du conflit, Joseph Deiss avait effectué une visite d'un jour en Macédoine et assuré les autorités du soutien, notamment financier, de la Suisse. Le chef du DFAE est retourné dans les Balkans au mois de juillet où il a pu en particulier s'entretenir avec l'administrateur civil des Nations Unies, Bernard Kouchner et Hashim Thaci, premier ministre du gouvernement provisoire du Kosovo. Au mois de novembre, c'est la Conseillère fédérale Ruth Metzler qui a effectué le voyage de Pristina pour rencontrer à nouveau Bernard Kouchner et se rendre compte de la situation sur place. En décembre à Skopje, Ruth Metzler a signé avec les autorités macédoniennes une déclaration d'intention concernant la coopération policière.<sup>62</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 01.01.2000

FRANÇOIS BARRAS

En début d'année, **Pascal Couchepin** a lancé une petite polémique à l'encontre de son collègue des Affaires étrangères. Alors que ce dernier s'apprêtait à se rendre en Egypte, au Liban et en Syrie en compagnie d'un grand nombre de patrons suisses, le chef du Département de l'Economie a regretté par voie de presse que la politique étrangère helvétique se mêle de l'économie. Il a insisté sur la séparation des attributions au sein du Conseil fédéral, créant un court débat par journaux interposés. Celui-ci a officiellement débouché sur une concertation commune entre les deux Départements qui devrait contribuer à une meilleure collaboration. Au chapitre de ses voyages individuels, Pascal Couchepin s'est rendu en **Inde** durant quatre jours. Au terme de son séjour, il a souhaité que ce pays devienne un acteur économique significatif pour la Suisse et a rangé l'Inde au rang des Etats prioritaires pour la politique étrangère helvétique. Le ministre de l'Economie a ensuite traversé le cône sud de l'**Amérique latine**, en compagnie d'une délégation d'entrepreneurs suisses. Au Chili et au Mexique, il a abordé les questions concernant un futur traité de libre-échange entre l'AELE et ces pays.<sup>63</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 28.11.2000

FRANÇOIS BARRAS

En fin d'année, le Conseil fédéral a **allégé les sanctions à l'encontre de la Serbie**. S'alignant sur les décisions de l'UE, il a levé le gel des avoirs des gouvernements yougoslave et serbe, ainsi que celui concernant les entreprises contrôlées par ces entités. La liste des personnes à qui il est interdit de fournir de l'argent a été réduite de 800 à 620 noms. A l'origine, plus de 100 millions de francs étaient bloqués en Suisse.<sup>64</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 01.01.2001

FRANÇOIS BARRAS

En sa qualité de président de la Confédération, **Moritz Leuenberger** a effectué de nombreux voyages diplomatiques au cours de l'année sous revue. Il s'est rendu en Suède y rencontrer le premier ministre Göran Persson, alors président de l'Union européenne. Les délégations helvétiques et suédoises ont notamment abordé le second volet de négociations bilatérales. Plusieurs pays de l'Est européen ont aussi été visités, notamment l'Estonie, la Lituanie, la Hongrie et la Slovaquie. Auparavant, il avait été accueilli en République fédérale de Yougoslavie par le président Kostunica. A relever que le secrétaire d'Etat Franz von Däniken s'est rendu en Corée du Nord, première visite officielle helvétique depuis 1974 dans cet Etat dictatorial.<sup>65</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 31.03.2001

FRANÇOIS BARRAS

A Genève, **Jacques Chirac** a pris la parole pour la première fois dans le cadre d'une session de l'ONU, lors d'une séance de la Commission des droits de l'homme qui a vu aussi s'exprimer deux autres chefs d'Etat: **Vojislav Kostunica** (République fédérale de Yougoslavie) et **Jospeh Kabila** (Congo démocratique). A cette occasion, le président de la Confédération a multiplié les entretiens diplomatiques: avec son homologue français au sujet du Protocole de Kyoto, avec le président congolais concernant les avoirs gelés de Mobutu, avec Vojislav Kostunica enfin, sur les thèmes du Kosovo et de la Macédoine.<sup>66</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 01.12.2003  
ROMAIN CLIVAZ

Le ministre de l'économie **Joseph Deiss**, s'est rendu trois jours au Brésil pour une visite officielle. Dans le cadre de cette mission économique, il a notamment rencontrés le président Luiz Inácio Lula da Silva. Il a également saisi l'occasion, à quelques jours de l'ouverture du sommet de l'OMC de Cancun, pour s'entretenir avec le ministre brésilien de l'agriculture. Le ministre de l'économie a également dirigé de nombreuses missions économiques durant l'année sous revue.<sup>67</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 01.01.2004  
ELIE BURGOS

Président de la Confédération durant l'année 2004, **Joseph Deiss** a effectué de nombreux voyages à l'étranger. Il s'est tout d'abord rendu en Irlande, où il s'est entretenu avec le premier ministre irlandais Bertie Ahern au sujet des Bilatérales II. Au mois de mars, il a effectué une visite officielle de quatre jours en Thaïlande afin d'intensifier les relations économiques entre les deux pays. Il y a rencontré le premier ministre thaïlandais, de même que le roi Bhumibol Adulaydej. Suite aux attentats terroristes du 11 mars, le Président de la Confédération s'est rendu à Madrid pour assister aux cérémonies officielles en hommage aux victimes. À la mi-mai, Joseph Deiss a effectué un voyage à Paris en compagnie du conseiller fédéral Pascal Couchepin. Outre la participation à la réunion ministérielle annuelle de l'OCDE, Joseph Deiss a rencontré le Ministre d'Etat, Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie français Nicolas Sarkozy en marge de ce sommet. Ils se sont notamment entretenus sur la question des Accords bilatéraux II. Suite à l'accord politique dans les négociations bilatérales II, une délégation du Conseil fédéral composée Joseph Deiss, Micheline Calmy-Rey et Hans-Rudolf Merz, a été reçue à Bruxelles par la Commission européenne au grand complet et par la vice-premier ministre de la République d'Irlande, Mary Harney, en sa qualité de représentante de la présidence du Conseil de l'UE. Le chef du DFE s'est ensuite rendu aux Pays-Bas à la fin du mois de mai. Après avoir visité la Cour pénale internationale de La Haye, Joseph Deiss a partagé un dîner de travail avec le premier ministre néerlandais et a finalement assisté à une réception donnée en l'honneur de la reine Beatrix. Récemment entrée dans l'UE, la Slovaquie a reçu une visite éclair du Président de la Confédération à la fin juin. Les discussions avec le président slovaque ont porté, entre autres, sur les bilatérales bis. Fin juillet, c'est en Autriche que le président de la Confédération s'est rendu, afin de rencontrer son homologue autrichien Heinz Fischer. C'est dans l'optique de resserrer les liens économiques et de relancer les investissements japonais que Joseph Deiss a effectué une visite de quatre jours au Japon au mois d'octobre. Outre le premier ministre japonais Junichiro Koizumi, il a rencontré le couple impérial, honneur rare pour un chef d'Etat. À la fin de l'année, il a encore effectué une visite en République tchèque, accompagné d'une forte délégation économique. Il a enchaîné une semaine plus tard par une visite au Mexique (six mois après la visite officielle du président Vicente Fox en Suisse), également accompagné d'une importante délégation des milieux d'affaires. Fin décembre, Joseph Deiss s'est rendu au Burkina Faso pour le dixième Sommet de la Francophonie.<sup>68</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 13.05.2004  
ELIE BURGOS

En visite officielle, le **président mexicain Vicente Fox** a cherché à établir des contacts avec les milieux économiques suisses. À ce titre, il a rencontré la crème des entreprises, réunies pour l'occasion par l'association economiesuisse.<sup>69</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 25.10.2006  
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a remis au parlement le message concernant le **Traité d'entraide judiciaire en matière pénale** entre la Suisse et le Mexique.<sup>70</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 01.01.2008  
ELIE BURGOS

La conseillère fédérale **Doris Leuthard** a conduit une mission économique de plusieurs jours au Mexique au mois de février, afin d'intensifier les relations commerciales entre les deux pays. Elle s'est ensuite rendue au Japon, où elle a signé, avec le ministre japonais des affaires étrangères un accord bilatéral de libre-échange et de partenariat économique entre les deux pays. En visite en Inde au mois d'avril, la cheffe du DFE a rencontré son homologue Kamal Nath. Les deux ministres ont déclaré qu'un accord de libre-échange entre les deux pays devrait être conclu dans l'année. Inaugurant le tout premier vol direct de SWISS à destination de Shanghai, Doris Leuthard a effectué une visite de cinq jours en Chine en mai. Ce déplacement avait pour objectif de rencontrer Chen Deming, le nouveau ministre chinois du commerce et de poursuivre le dialogue bilatéral en matière de libre-échange. La conseillère fédérale s'est rendue en Russie au mois de juillet. Elle a signé un plan d'action pour renforcer la coopération économique entre les deux pays avec son homologue russe. Afin d'entretenir les relations bilatérales

entre la Suisse et l'UE, la cheffe du DFE a rencontré trois commissaires européens à Bruxelles. En fin d'année, Doris Leuthard a effectué une visite en Turquie. Elle était accompagnée de représentants des principaux secteurs exportateurs suisses vers la Turquie.<sup>71</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 20.03.2008  
ELIE BURGOS

Les chambres ont adopté sans discussion le **Traité d'entraide judiciaire en matière pénale** avec le Mexique.<sup>72</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 19.06.2008  
ELIE BURGOS

Au mois de juin, le Conseil fédéral a décidé de **restituer les 74 millions de francs** (solde non criminel) des avoirs illicites de Raul Salinas, l'ex-frère de l'ancien président mexicain Carlos Salinas.<sup>73</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 27.11.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

La Suisse a paraphé une **CDI** révisée avec le Mexique prenant en compte les standards de l'OCDE.<sup>74</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 18.06.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le parlement a approuvé une nouvelle **CDI** avec le Mexique intégrant le nouveau standard d'assistance adopté par le Conseil fédéral.<sup>75</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 01.01.2013  
EMILIA PASQUIER

Accompagné par une délégation économique, **Johann Schneider-Ammann**, le ministre de l'économie de la formation et de la recherche, s'est rendu au Mexique afin de promouvoir la coopération économique entre le Mexique et la Suisse. Le ministre libéral-radical a ensuite visité le salon de l'agriculture à Paris. En avril, il s'est envolé vers le Kazakhstan et l'Azerbaïdjan avec une délégation afin de renforcer les liens économiques de la Confédération avec ces pays. Washington accueillant l'assemblée de printemps du FMI et de la Banque mondiale, Johann Schneider-Ammann s'est rendu dans la capitale américaine, accompagné de la ministre des finances et du président de la Banque nationale suisse Thomas Jordan. Il s'est ensuite envolé aux portes de l'Europe, à Istanbul, afin d'assister à l'assemblée annuelle de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). A Bruxelles, il a signé un accord en matière de concurrence avec l'UE. C'est ensuite Paris qui a accueilli le conseiller fédéral à l'occasion de la réunion de l'OCDE. En juin, le chef du département de l'économie s'est rendu à Trondheim pour la conférence ministérielle de l'AELE. Lors de cette rencontre, le ministre a signé des accords de libre-échange entre l'Association européenne de libre-échange (AELE) et la Bosnie et Herzégovine, le Costa Rica, le Panama, ainsi que des déclarations de coopération avec le Nigéria et le Myanmar. Accompagné d'une délégation économique, Johann Schneider-Ammann s'est rendu en Chine et en Corée du Sud. Le point culminant de cette visite aura été la signature de l'accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine. En septembre, la visite du conseiller fédéral en Afrique du Sud a combiné une approche économique et scientifique afin d'intensifier la coopération dans ces deux domaines. Le ministre s'est ensuite envolé pour Washington, accompagné d'Eveline Widmer-Schlumpf, pour participer à l'assemblée annuelle du FMI et de la banque mondiale. En octobre, Johann Schneider-Ammann s'est rendu à Bruxelles pour une visite de travail. Et c'est l'Asie, plus particulièrement le Vietnam et l'Indonésie, qui ont reçu le ministre pour discuter d'accords de libre-échange. Dans le courant du mois de novembre, Johann Schneider-Ammann a effectué une visite aux Pays-Bas où il a notamment visité le centre des ingénieurs de l'Agence spatiale européenne avant de rencontrer son homologue néerlandais. La neuvième conférence ministérielle de l'OMC s'est tenue à Bali, où le ministre bernois a représenté la Suisse.<sup>76</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 23.11.2015  
CAROLINE HULLIGER

Johann Schneider-Ammann a participé à la **Conférence ministérielle de l'AELE** qui s'est tenue le 23 novembre à **Genève**. Il a été question des négociations en cours concernant les accords de libre-échange avec la Géorgie, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et le Vietnam et des accords en vue avec la Turquie, le Canada et le Mexique. Par ailleurs, les ministres de l'AELE ont rencontré l'ambassadeur américain Michael Punke, représentant adjoint au commerce, qui les a informés de l'avancement des négociations de libre-échange entre les Etats-Unis et l'UE.<sup>77</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 11.06.2018  
AUDREY BOVEY

Le 11 juin 2018, le Conseil national s'est prononcé en faveur du projet d'arrêté fédéral portant approbation des **conventions de sécurité sociale avec la Serbie et le Monténégro** (122 voix pour, 67 contre et 0 abstention lors du vote sur l'ensemble), faisant fi de la proposition de la minorité Aeschi (udc, ZG) de ne pas entrer en matière. Issus du groupe parlementaire de l'Union démocratique du centre, les opposants et opposantes au projet jugent que les accords de sécurité sociale en question ne profitent aucunement à la Suisse, étant donné que le nombre de citoyens helvétiques vivant en Suisse et bénéficiant de rentes de la Serbie ou du Monténégro est quasi nul. En revanche, des dizaines de millions de francs suisses seraient inutilement transférés à l'étranger, sans aucun ajustement ne prenant en compte les disparités liées au pouvoir d'achat.

En ce qui concerne les Etats parties, les présentes conventions remplacent la convention conclue en 1962 entre la Suisse et l'ex-Yougoslavie, qui désormais ne s'applique plus qu'à la Bosnie-Herzégovine.

Le projet passe au Conseil des Etats.<sup>78</sup>

### Entwicklungspolitik

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 30.12.1990  
BRIGITTE CARETTI

En 1990, des **accords de rééchelonnement de dettes** furent conclus avec l'Argentine (248,6 millions de francs), le Mexique (47) et l'Equateur (10). Des traités de consolidation de dettes le furent avec les Philippines (20), la Côte d'Ivoire (90), le Gabon (2), la Guinée-Bissau (3,5), le Mali (1,1), le Sénégal (7,6), la Tanzanie (2,3) et le Togo (27).<sup>79</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 30.12.1992  
ANDRÉ MACH

Au total, 252,2 millions de francs ont été utilisés en 1992 par la section de l'**aide humanitaire et alimentaire** (228,2 millions) et le corps suisse d'**aide en cas de catastrophe** (24 millions). Ce montant englobe les contributions aux organisations internationales (95,4), aux organisations de la Croix-Rouge (90), aux oeuvres d'entraide suisse (34,3). Sur le plan géographique, l'aide humanitaire est répartie de la manière suivante: Afrique (78,2 millions), Asie/Océanie (23,3), Europe (essentiellement l'ex-Yougoslavie, 36), Amérique latine (16,3), Moyen Orient (18,5) et le reste (79,9) sans affectation géographique. La part de l'aide alimentaire a représenté 33% du montant total.<sup>80</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 30.12.1993  
AUTOR UNBEKANNT

En ce qui concerne l'**aide humanitaire**, 237 millions de francs ont été mis à disposition par la Suisse. Ce montant a été réparti de la façon suivante: **Afrique** (40,7%), **Asie** (22,1%), **Amérique latine** (7,8%) et **Europe** (29,4%). Un effort particulier a été consacré à l'**ex-Yougoslavie**; depuis le début de la guerre, environ 80 millions de francs ont été dépensés afin de soulager les souffrances des populations.<sup>81</sup>

### Aussenwirtschaftspolitik

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 16.08.1991  
ANDRÉ MACH

A cause de la guerre civile et de la difficulté de la **Yougoslavie** à honorer l'accord de rééchelonnement de sa dette en faveur de la Suisse, les exportations en direction de ce pays ne bénéficient plus de la **GRE** depuis le mois de juillet, et ce jusqu'à nouvel avis.<sup>82</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 30.12.1992  
ANDRÉ MACH

Malgré la situation déprimée de l'économie internationale, une concurrence très dure et un raffermissement du franc à partir de juin 1992, les **secteurs d'exportation** sont parvenus à accroître leurs livraisons à l'étranger de 4,3% en volume – 5,0% en valeur nominale –, contrebalançant ainsi la forte chute de l'activité intérieure. Les bons résultats des exportations sont répartis de manière inégale entre les principales branches. Ainsi, des taux de croissance élevés ont été enregistrés dans l'industrie chimique et plastique, l'alimentation et l'industrie horlogère. Les exportations de vêtements, après deux années positives, ont reculé, tandis que celles des biens d'investissement – machines, appareils, instruments – ont pu se maintenir à leur niveau de l'année précédente en dépit de la faiblesse des investissements sur le plan international.

L'évolution des exportations par région illustre la meilleure conjoncture économique qu'ont connue de nombreux pays extérieurs à la zone de l'OCDE, à l'exception de l'Europe centrale et orientale. Les livraisons vers les pays non-membres de l'OCDE ont

augmenté de 8,5%, alors qu'elles ne progressaient que de 4,2% pour les pays membres. La proportion des exportations vers la zone de l'OCDE n'a cependant guère diminué (79,9% contre 80,7% en 1991). En moyenne, les exportations vers la CE (+4,5%) et les pays de l'OCDE non-européens (+4,0%) – à signaler: +9,3% vers les Etats-Unis et -5,4% vers le Canada – ont évolué dans des proportions similaires; seules les livraisons vers les pays de l'AELE (+2,8%) ont connu une progression légèrement plus faible.

En dehors de la zone de l'OCDE, la croissance des exportations en direction de la Chine (+32,5%) et des pays de l'OPEP (+12,7%) a été particulièrement forte. La même tendance a pu être observée pour les livraisons à différents pays récemment industrialisés du Sud-Est asiatique et de l'Amérique latine: Taiwan (+37,4%), Hongkong (+14,7%) et Mexique (+29,9%). Par contre, les exportations vers les pays d'Europe centrale et orientale ont dans l'ensemble diminué de 3,8%; cette réduction a été particulièrement marquée en ce qui concerne la CEI (-35,3%), alors que les livraisons à la Tchécoslovaquie progressaient de 34,3%.<sup>83</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.12.1994  
LIONEL EPERON

La croissance des **importations suisses** s'est avérée plus forte que prévu en 1994. Atteignant 9.5% en volume et 3.9% en valeur nominale, l'augmentation des achats helvétiques en provenance de l'étranger s'explique principalement par une forte poussée de la demande intérieure, particulièrement dans les domaines qui se caractérisent par une forte propension à importer: reconstitution de stocks, achats de biens d'équipement et consommation de biens durables. La forte croissance de la demande de produits semi-finis industriels et de biens intermédiaires s'est appliquée à une large palette de produits: métaux, produits chimiques, matières plastiques, etc. Les importations de biens d'investissement se sont étendues à un large éventail de secteurs allant des machines motrices à la plupart des catégories de machines pour la production, en particulier les machines et appareils destinés à l'industrie des services. Les importations de biens de consommation durables – notamment les voitures (+13.5% en nombre) – ont également fortement progressé.

Comme pour les exportations suisses, les différences entre les taux de croissance des importations provenant, d'un côté, des pays industrialisés (+3.5%) et, de l'autre, des pays non-membres de l'OCDE (+7.7%) se sont amenuisées par rapport à 1993. Les exportations européennes, que ce soit de l'UE (+4.1%) ou de l'AELE (+4.3%), ont sensiblement augmenté. Les importations suisses en provenance des pays de l'OCDE non européens ont, en revanche, légèrement diminué (-1.1), les exportations japonaises connaissant une baisse de 10.7%, alors que celles du Mexique ont parallèlement augmenté de 38.8%. En ce qui concerne les pays non-membres de l'OCDE (+7.7% d'importations) – dont les biens exportés représentent 9.1% du total des produits importés en Suisse – les importations en provenance des pays d'Europe de l'Est (+16.4%) et des pays de l'OPEP (+12.8%) ont connu la plus forte hausse. Quant aux exportations des pays non producteurs de pétrole et de la Chine, elles ont connu des augmentations de 5.5% et 6.5%.<sup>84</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 26.06.1995  
LIONEL EPERON

Le Conseil fédéral a décidé de ne pas délivrer l'autorisation d'exporter 48 avions **Pilatus de type PC-9** commandés par les autorités mexicaines. S'inscrivant dans un contexte de lutte contre la rébellion menée par les Indiens du Chiapas, ce refus a été justifié en raison de l'intention des forces aériennes du Mexique d'acquérir ces appareils dans leur version utilisable à des fins militaires. La société Pilatus et le gouvernement du canton de Nidwald n'ont pas manqué de déplorer cette décision entraînant un manque à gagner de quelque 300 millions de francs. Le constructeur helvétique, associé à la firme américaine Beech, a en revanche remporté le concours pour équiper l'US Air Force et l'US Navy de 711 avions d'entraînement dérivés du PC-9.<sup>85</sup>

#### BUNDESRAATSGESCHÄFT

DATUM: 14.03.2000  
FRANÇOIS BARRAS

**Le rapport sur la politique extérieure 2000** a été soumis aux Chambres par le gouvernement. Le texte inventorie notamment les accords commerciaux signés durant l'année avec la Croatie, l'Ukraine, la République fédérale de Yougoslavie et le Mexique, ainsi que les mesures d'embargo décrétées envers l'Irak, la Sierra Leone et l'Afghanistan. Il propose en outre à l'Assemblée fédérale la ratification de nouveaux accords avec la République de Macédoine, le Liechtenstein, l'Allemagne et la République d'Azerbaïdjan. A relever qu'en 1999 le conseiller national **Hans Zbinden** (ps, AG) avait demandé par voie de postulat (99.3093) que le Conseil fédéral transforme son rapport annuel sur la politique économique extérieure en un document plus global qui

prendrait en considération des facteurs sociaux, écologiques ou culturels. Au cours de l'année sous revue, le Conseil national a rejeté le postulat (55 voix pour, 80 voix contre), suivant ainsi l'avis du gouvernement.<sup>86</sup>

**MOTION**  
DATUM: 06.10.2000  
FRANÇOIS BARRAS

En puisant dans son excédent de recettes, **la Garantie contre les risques à l'exportation (GRE) a remboursé 100 millions de francs** à la Confédération durant l'année sous revue. Le reste des avances à payer s'élevait encore à 550 millions de francs en fin d'année, malgré une augmentation de 25% de l'engagement de la GRE. En tout, les remboursements effectués ces six dernières années s'élèvent à 1108 millions de francs. En 2000, l'engagement de la GRE s'est focalisé sur la Turquie, le Mexique, la Chine, l'Iran et l'Indonésie, en fonction de la taille des marchés conclus – la moitié de l'aide financière de la GRE a été investi envers ces cinq pays. De plus, trois grands projets en Iran, en Thaïlande et au Mexique ont reçu des garanties conséquentes. Afin de mieux cerner les risques d'abus ou de malversations liées à la distribution de ces sommes, une motion Aepli (ps, ZH) a été déposée au Conseil national. Après avoir pris connaissance des exigences de cette dernière – modifications législatives afin de garantir que les opérations d'exportations concernées ne soient en aucune manière liée à des actes de corruption –, le Conseil fédéral a proposé de classer la motion au motif que celle-ci reprenait les points contenus dans les dispositions récentes du gouvernement. Le Conseil national a suivi cette proposition.<sup>87</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 14.03.2002  
FRANÇOIS BARRAS

Dans son **rapport sur la politique extérieure 2001**, le gouvernement a soumis aux Chambres la liste des accords économiques menés avec ses partenaires : accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et le royaume de Jordanie, de la République de Croatie et de la Turquie, accords avec la Communauté européenne et la Norvège, accords de coopération économique avec la République fédérale de Yougoslavie et la Bosnie et Herzégovine, accords de réassurance avec la France et l'Autriche. Les deux Chambres ont adopté le rapport.<sup>88</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 22.03.2002  
FRANÇOIS BARRAS

Après sa présentation par le Conseil fédéral, **la loi sur les embargos a été acceptée** de justesse par le Conseil national. Elle a dû franchir un tir de barrage de la part de l'UDC, pour des raisons de neutralité, et de la gauche, opposés à des méthodes qui touchent selon lui plus les populations que les dirigeants des Etats visés. Au vote sur l'ensemble, le texte a été avalisé par 58 voix contre 47 et 33 abstentions. Discutée au Conseil des Etats, la loi a soulevé quelques divergences dans la formulation de termes mais a finalement été adoptée à l'unanimité. Elle se propose d'offrir un cadre juridique plus fort à la Confédération en lui permettant une plus grande marge de manœuvre dans la mise en pratique de sanctions internationales, principalement sous l'égide de l'ONU comme ce fut le cas lors des embargos contre l'Irak, la Sierra Leone ou, la Yougoslavie ou Haïti.<sup>89</sup>

**STUDIEN / STATISTIKEN**  
DATUM: 01.01.2013  
EMILIA PASQUIER

Comme en 2012, les **exportations** n'ont que peu augmenté au cours de l'année 2013 totalisant un montant de 201,8 milliards de francs (+0,8%). De même, l'augmentation des prix a été relativement faible (+0,8%). En comparaison avec l'année précédente, seul le dernier trimestre a révélé une évolution positive. En se penchant sur les différentes branches, on observe que les augmentations d'exportation les plus importantes se trouvent dans l'industrie des denrées alimentaires, boissons et tabacs (+7,1%, notamment l'exportation de café avec une augmentation de 17%), l'industrie des matières plastiques (+5,3%) et les instruments de précision (+3,3%). A l'inverse, les exportations dans les secteurs de l'industrie du papier et des arts graphiques (13,0%), l'industrie des machines et de l'électronique (-9,7%) et l'industrie métallurgique (-8,4%) ont reculé. Pour ce qui est des partenaires économiques, il faut noter l'accentuation des exportations vers le Mexique (+12%), la Chine (+11%) et l'Arabie Saoudite (+8%). Ces résultats contrastent particulièrement avec le résultat des exportations avec l'Inde (-24%) et le Japon (-12%). Concernant l'Europe, les exportations ont subi une légère baisse (-1%), baisse qui s'explique en partie par le changement de méthode pour le relevé du courant électrique.<sup>90</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 01.01.2013  
EMILIA PASQUIER

Les **importations** se sont élevées à 117,3 milliards de francs, reflétant ainsi une légère progression. Comme en 2012, et ce suite à trois années de baisse, les prix ont renchéri de 2,1% pour 2013. La branche des produits énergétiques est la seule branche ayant subi un recul de ses importations au cours de l'année sous revue (-18,0%). A l'inverse, les importations de biens d'équipement (+4,0%) et de biens de consommation (+2,2%) ont augmenté. Dans la catégorie des biens d'équipement, notons la baisse conséquente de l'aéronautique (-28%). En termes géographiques, les importations en provenance du Nigéria (+56%) et du Mexique (+45%) ont bondi; une augmentation qui contraste avec les baisses observées au Brésil (-23%) et en Belgique (-10%).<sup>91</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 31.12.2015  
CAROLINE HULLIGER

Les **exportations de matériel de guerre** ont enregistré une baisse de 21% en 2015 par rapport à l'année précédente. Les entreprises suisses ont ainsi exporté pour un montant de 446,6 millions de francs de matériel de guerre (contre 563,5 millions de francs en 2014), ce qui représente une part de 0,16% des exportations suisses. La Suisse a exporté du matériel dans 71 pays. En tête des pays destinataires, nous retrouvons l'Allemagne avec des livraisons d'une valeur de 130,3 millions de francs, suivie de l'Inde (45,5 millions), de l'Indonésie (44,2 millions), des États-Unis (26,3 millions) et de l'Italie (24,4 millions).

En ce qui concerne le respect des non-réexportations, la Suisse a fait valoir son droit de contrôle en envoyant des experts du SECO en Corée du Sud, en Estonie, au Ghana, en Indonésie, en Jordanie, au Liban, à Macao, au Mexique et en Turquie. Les inspections qui y ont été menées ont montré que tous ces pays avaient respectés leur engagement de ne pas réexporter le matériel de guerre sans l'accord de la Suisse. Par ailleurs, le Traité sur le commerce des armes (TCA) adopté par l'Assemblée générale de l'ONU en 2013 a été approuvé par les Chambres fédérales et entré en vigueur pour la Suisse le 30 avril 2015.<sup>92</sup>

## Landesverteidigung

### Militäreinsätze

Tout comme en Autriche, **les avions de l'OTAN se sont vu refuser le survol de la Suisse pour des raisons de neutralité**. La Confédération a motivé son attitude par le fait que l'Alliance ne disposait pas d'un mandat de l'ONU pour bombarder la Yougoslavie.<sup>93</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 08.04.1999  
FRANÇOIS HUGUENET

## Wirtschaft

### Geld, Währung und Kredit

#### Banken

Dans le cadre de l'application de la norme internationale relative à **l'échange automatique de renseignements dans le domaine fiscale (EAR)**, la Suisse a signé plusieurs déclarations communes en 2016. Nous pouvons notamment citer la signature de déclarations communes **avec l'Afrique du Sud, le Brésil, le Chili, l'Inde, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, Saint-Marin et l'Uruguay**.<sup>94</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 01.12.2016  
GUILLAUME ZUMOFEN

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 12.12.2017  
GUILLAUME ZUMOFEN

Avec une ligne similaire à celle de sa chambre sœur, la chambre des cantons a remanié le projet d'**introduction de l'échange automatique de renseignements (EAR) relatifs aux comptes financiers avec 41 Etats partenaires** élaboré par le Conseil fédéral. Alors que les premiers échanges devaient avoir lieu dès 2018, le Conseil des Etats a inscrit le principe de spécialité dans le projet de loi. Tout comme le Conseil national, il souhaite ainsi que les renseignements transmis ne puissent être utilisés qu'à des fins fiscales. L'objectif est de renforcer la protection juridique individuelle. Par contre, la chambre des cantons n'a pas estimé nécessaire d'introduire des mesures liées à la prévention de la corruption dans le pays partenaire. Les accords avec les 41 Etats partenaires ont été validés. Au final, le Conseil national s'est aligné sur les modifications du Conseil des Etats. Ainsi, l'UDC, qui se battait contre ces accords, a finalement dû baisser pavillon. Tous les accords, même ceux avec l'Arabie Saoudite et la Nouvelle-Zélande, ont été adoptés et les critères de prévention de la corruption abandonnés.<sup>95</sup>

## Landwirtschaft

### Agrarpolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 14.02.2001  
FRANÇOIS BARRAS

**En filigrane de ses dispositions commerciales, un volet agricole a été joint à l'accord conclu entre les pays membres de l'AELE et le Mexique.** Celui-ci prévoit des exonérations ou des réductions des droits de douane pour certains produits agricoles mexicains et une franchise douanière pour certains fruits et légumes suisses. En outre voir ici.<sup>96</sup>

### Lebensmittel

BERICHT  
DATUM: 04.03.2016  
LAURA SALATHE

Im Frühjahr 2016 erschien als Antwort auf das Postulat Savary (sp, VD) der Bericht zum momentanen Stand der Bestrafung und Verfolgung von missbräuchlicher Verwendung von geschützten Bezeichnungen. Darunter fallen etwa geografische Angaben wie «Gruyère» oder auch spezifische Merkmale zum Herstellungsprozess eines Produktes wie beispielsweise die Labels «Bio» oder «Freilandhaltung». Einen zentralen Auftrag erfüllte der Bericht, indem er aufzeigte, wie die **Bestrafung von betrügerischen Verwendungen geschützter Bezeichnungen** erfolgt und wie entsprechende Vergehen erkannt werden können.

Für die Sicherstellung von geschützten Bezeichnungen gibt es verschiedene Gesetze, die einen Verstoss regelten, wurde im Bericht erklärt. Zu ihnen gehörten das Landwirtschaftsgesetz, das Markenschutzgesetz sowie das Lebensmittelschutzgesetz. Abhängig davon, welcher Rechtsbestand genau betroffen ist, seien unterschiedliche Instanzen für die Aufsicht zuständig. In den meisten Fällen seien aber die kantonalen Stellen der Lebensmittelkontrollen verantwortlich. Sie hätten dafür Sorge zu tragen, dass Verstösse gegen das Lebensmittelgesetz korrekt geahndet würden. Ausserdem sorgten sie für die Anwendung des Landwirtschaftsgesetzes, welches die Klassifikation und Kennzeichnung von landwirtschaftlichen Produkten regelt. Dass das Landwirtschaftsgesetz ordnungsgemäss angewendet wird, werde wiederum vom Bundesrat kontrolliert.

Eine weitere Aufgabe des Berichtes war es, zu erläutern, welche Massnahmen vom Bund getroffen wurden, um die für die Schweiz wichtigen Bezeichnungen auch im Ausland zu schützen. Zu diesem Zweck wurden im Bericht verschiedene völkerrechtliche Verträge aufgelistet, welche Abmachungen über den gegenseitigen Schutz von geografischen Angaben beinhalten. Solche Verträge bestünden mit der EU und Russland sowie mit vielen weiteren Ländern wie etwa Mexiko oder Jamaika. Auch sei die Schweiz an verschiedenen weiteren Abkommen beteiligt wie dem Bio-Äquivalenz-Agreement, welches regelt, dass die Bio-Standards der mitunterzeichnenden Länder untereinander als gleichwertig anerkannt werden. Eine solche Vereinbarung habe die Schweiz mit der EU, Japan, den USA und Kanada abgeschlossen.

Drittens sollten im Bericht, falls nötig, auch Instrumente zur Schliessung allfälliger Gesetzeslücken vorgeschlagen werden. Die Problematik liege laut dem Bericht vor allem darin, dass die Kontrolle der Verwendung von geschützten Bezeichnungen mehreren Rechtsnormen unterliege, welche in verschiedenen Gesetzen und Verordnungen geregelt seien und für deren Kontrolle und Sanktionen bei Verletzungen wiederum unterschiedliche Ämter auf Kantons- und Bundesebene zuständig seien. Aus diesem Grund sei eine der wichtigsten Massnahmen, die getroffen werden könne, um die Glaubwürdigkeit geschützter Bezeichnungen zu stärken, die Bereitstellung von Plattformen, die den spezifischen Austausch zwischen den Akteuren vereinfachen sollen.

Weitere wurde im Bericht festgehalten, dass zwar eine Meldepflicht von festgestellten Verstössen bei der Verwendung von geschützten Bezeichnungen bestünde, diese jedoch von den Zertifizierungsstellen kaum eingehalten würde. Aus diesem Grund wurde im Bericht vorgeschlagen, den Zertifizierungsstellen das Vorgehen einer Meldung eines Verstosses nochmals spezifisch zu vermitteln. Zusätzlich sollten auch die Kantonschemikerinnen und -chemiker darin instruiert werden, wie genau sie Fehlverhalten bei der Verwendung von geschützten Bezeichnungen zur Anzeige bringen können.<sup>97</sup>

# Infrastruktur und Lebensraum

## Umweltschutz

### Naturschutz

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 08.11.1991  
SERGE TERRIBILINI

L'Allemagne, la France, l'Italie, la Yougoslavie, le Liechtenstein, l'Autriche et la Suisse ainsi que la CE ont décidé de mener une politique globale de conservation des Alpes par le biais d'une **Convention sur la protection des Alpes** qui tire son origine d'une résolution établie à la conférence de Berchtesgaden (RFA) en 1989. Une série de protocoles doit préciser les mesures à prendre et les lignes de conduite à tenir pour atteindre ce but. Cela concerne notamment cinq domaines: la protection de la nature et du paysage, les transports, l'économie de montagne, le tourisme et l'aménagement du territoire. Les transports forment le volet le plus important; il s'agit de diminuer les risques qu'ils font peser sur les hommes, les animaux et les plantes, en particulier par le transfert de la route au rail du transit de marchandises. Le projet de Convention mis en consultation par le Conseil fédéral a reçu un bon accueil de la part de la majorité des cantons, partis et organisations concernés. Certains opposants, notamment les cantons montagnards comme UR, GR, VS, TI, OW et GL, ont cependant estimé qu'il portait atteinte à la souveraineté cantonale et qu'il pourrait nuire au développement économique des régions de montagne. La Suisse a ainsi signé la convention en novembre, à Salzbourg, tout en émettant certaines réserves et en signalant que le bon déroulement des négociations sur les protocoles additionnels serait une condition de la ratification.<sup>98</sup>

### Klimapolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 13.12.2010  
NICOLAS FREYMOND

En fin d'année, s'est tenue la **16e Conférence de l'ONU sur le climat**, à Cancún (Mexique). À l'instar du Sommet de Copenhague, l'année précédente, la conférence n'a débouché sur aucun engagement concret en faveur de la réduction globale des émissions de CO<sub>2</sub>, le Canada, les Etats-Unis et les Etats émergents et en voie de développement ayant exclu par avance d'entrer en matière sur des objectifs contraignants. Si les parties ont entériné la création d'un « Fonds vert », dont la gestion a été provisoirement confiée à la Banque mondiale, elles ne sont pas parvenues à s'entendre sur son financement.<sup>99</sup>

## Sozialpolitik

### Soziale Gruppen

#### Asylpolitik

INTERKANTONALE ZUSAMMENARBEIT  
DATUM: 31.12.1997  
MARIANNE BENTELI

Nach über zweijährigem Seilziehen erklärte sich die **Bundesrepublik Jugoslawien** bereit, die in der Schweiz abgewiesenen Staatsbürger vornehmlich aus dem **Kosovo wieder einreisen zu lassen**. Das Abkommen mit Belgrad trat im September in Kraft. Anders als jenes von 1994 mit Sri Lanka, enthielt es keine formellen Garantien über die Sicherheit der Rückkehrer, sondern nur generelle Versprechen und die Festlegung der Kostenfolgen. Danach **übernimmt die Schweiz die gesamten Reisespesen** für die Auszuschaffenden und die serbischen Amtspersonen, die bei den Flügen (die allein von der jugoslawischen Fluggesellschaft zu deren offiziellen Tarifen durchgeführt werden) zugegen sind. Schweizer Beamte dürfen die Flüge nicht begleiten. Anfang Dezember wurden erstmals 36 Kosovari mit einem Sonderflug der jugoslawischen Fluggesellschaft von Zürich nach Pristina geflogen.<sup>100</sup>

1) NZZ, 14.2.97.

2) Bund, 24.3.98.

3) NZZ, 6.3.99.

4) Wohnsitzdauer: TA, 14.4.99. Urnenabstimmung: TA, 22.7.99; NZZ, 7.1.00; SoZ, 26.3.00. Zur Einbürgerungsstatistik der Stadt Zürich siehe NZZ, 8.9.99, TA, 25.6. und 26.6.99; Bund, 16.9.99; LT, 8.11.99; Im Kanton Luzern lehnten die Stimmberechtigten in zwei grösseren Gemeinden (Horw und Kriens) Volksinitiativen der SVP resp. der SD für Urnenabstimmungen über Einbürgerungen ab, in einer (Emmen) stimmten sie zu (NLZ und TA, 14.6.99). Vgl. als Beispiele für die Ablehnung von jugoslawischen Gesuchen auch BÜZ, 20.4.99 und NZZ, 8.9.99.

5) TA, 23.2. und 1.4.00

6) AB NR, 2000, S. 412; AB SR, 2000, S. 560; AB SR, 2000, S. 846; Bund, 18.4.01

7) NZZ, 30.3.02

8) TA, 21.2.03

9) Bundesamt für Zuwanderung, Integration und Auswanderung, Einbürgerungen und Entlassungen aus dem Schweizer

Bürgerrecht, Bern 2004.

10) Deutschland: TA, 30.8.07; Statistik: Mitteilung des BA für Migration

11) AB SR, 2011, S. 1156; BBI, 2012, S. 6663 ff.

12) AB NR, 2013, S. 281 f.; AB NR, 2013, S. 537; AB SR, 2013, S. 366

13) AB NR, 1995, S. 2559 ff.; AB NR, 1995, S. 2732; AB SR, 1995, S. 1181 ff.; AB SR, 1995, S. 1295; AS, 1996, S. 2 ff.; BBI, 1995, IV, S. 1101 ff.

14) BBI, 1999, VI, S. 5327 ff.; Im April begann vor dem Lausanner Divisionsgericht 2 der Prozess gegen einen mutmasslichen Kriegsverbrecher aus Ruanda, der in der Schweiz um Asyl nachgesucht hatte (TA, 12.4.99; NZZ, 14.4. und 23.6.99; NZZ, 8.4.99).

15) 24 Heures, 16.1.91; BaZ, 18.1. und 21.1.91; Bund, 15.1., 12.9. und 1.11.91; BZ, 16.1. und 28.1.19 JdG, 14.1., 21.1. und 7.10.19; Presse vom 15.6.91; Lib., 22.11.19; NZZ, 1.11., 18.1., 12.12. und 23.12.19; TA, 21.1., 28.1., 4.2., 29.4., 27.5., 1.7., 30.9., 9.12., 12.12. und 23.12.19.; Presse vom 15.6.1991

16) AB NR, 1992, S. 2682 ff.; BBI, III, 1992, S. 201 ff.; Presse vom 24.3.92.

17) NZZ, 3.1., 10.2., 2.3., 23.3., 11.5., 25.5., 12.10. und 23.10.92; BZ, 10.1., 20.2., 24.2., 12.3., 23.3. und 27.9.92; LZ, 10.1.92; SGT, 10.1. und 23.3.92; Suisse, 18.1. und 21.12.92; JdG, 3.2., 9.10., 23.10., 6.11., 9.12. und 18.12.92; TA, 10.2., 23.3., 30.3., 6.7., 26.10. und 11.12.92; Bund, 30.3., 21.9., 27.11., 11.12. und 21.12.92; 24 Heures, 27.4.92; BaZ, 23.10. und 11.12.92; LNN, 30.11. und 10.12.92; SN, 28.12.92.

18) TA, 13.8. und 19.8.91; Bund, 16.10.91

19) AS, 1992, S. 23 ff.; AT, 20.12.91

20) AB NR, 1994, S. 572; AS, 1994, S. 2996; Bund, 6.12.94; NZZ, 28.3. und 2.4.94

21) NZZ, 19.2.97

22) Eisner (1998). Warum die Jugendkriminalität stark zunimmt.; Presse vom 28.3.98; TA, 24.10.98.

23) Express, 23.11.00

24) FF, I, 1991, p.1230ss.; NZZ, 12.5. et 21.5.90; Europa, 1990, no 7-9, p. IO s.

25) BO CE, 1990, p.883; BO CN, 1990, p.2287s.; FF, III, 1990, p.477ss.

26) BO CN, 1991, p.2384ss.; FF, IV, 1991, p.537ss.; Presse du 19.2. et 28.9.91.

27) Presse des 24.4. (Puerto Vallarta), 13.7. (Houston), 3.-10.12., 14.12., 18.12. et 19.12.90.; Rapp.gest., 1990, p.343

28) Presse des 2.6., 4.6., 25.6. et 20.8.92; NZZ, 1.12.92.; RO, 1992, p.1203ss.

29) JdG, 24.3.92; presse du 10.7. et 11.7.92; discours d'A. Ogi in Documenta, 1992, no 4.

30) JdG et NZZ, 15.1.92; NQ, 15.2.92. Envoi de policiers: presse du 22.2.92; Suisse, 23.3.92; TA, 14.4.92.; Presse du 29.9.92.; Rapp.gest., 1992, p.53s.

31) BO CF, 1992, p.2814; BO CN, 1992, p.2698s.; BO CN, 1992, p.2699s.; Presse des 10.12. et 11.12.92.

32) NQ, 4.2.93; presse des 20.4. 28.4 et 29.4.93.; RO, 1993, p. 1500 ss.

33) Presse du 27.4.93.

34) BO CN, 1993, p. 849 ss.; BO CN, 1993, p. 851 s.

35) BO CE, 1993, p. 51 ss.; BO CN, 1993, p. 1109 ss.; BO CN, 1993, p. 1452; FF, 1993, p. 870 ss.

36) NQ, 9.2. 19.5 et 12.7.93; presse du 19.11.93.; Presse des 13.5 et 17.6.93. Cf. aussi presse du 6.8.93 (audition de réfugiés bosniaques).

37) NQ, 5.4 et 17.10.94.

38) Presse des 24.3. 15.10 (Arbenz) et 19.10.94 (Felber).

39) Ww, 9.6.94; 24 Heures, 3.12.94; presse des 5.12. 6.12 et 7.12.94; TA, 10.12.94.

40) LT, 6.4.00

41) FF, 2001, p. 1744 ss.; BO CN, 2001, p. 498 ss.; BO CE, 2001, p. 368 ss.35

42) FF, 2001, p. 359 ss. et 2801 s.; BO CN, 2001, p. 156 ss.; BO CE, 2001, p. 465 ss.; Lib, 2.2.01; LT, 13.10.01.

43) 24h, 16.10.01.

44) Presse du 16.9.03.

45) NZZ, 2.2.90; TW, 5.2.90.; Rapp.gest., 1990, p.345

46) NZZ et JdG, 27.8.91 (Felber); Express, 8.10.91; JdG, 10.10. et 12.10.91.

47) NZZ, 1.7.91; presse du 29.8. (condamnation par la Suisse) et 9.11.91; Suisse, 8.9.91.

48) Presse des 16.1. et 17.1.92.

49) NQ, 8.1.92; BaZ, 15.2.92; presse du 15.2.92.

50) Presse du 14.4.92.

51) Presse des 24.6. (chancelier), 11.8., 12.8., 9.11., 10.11. et 11.11.92 (président); presse du 13.8.92 (ministre des transports).

52) Presse du 6.4.93.

53) Presse du 28.5.93.

54) Presse du 22.6.93.

55) Presse du 26.6.93.

56) Presse des 20.9 et 24.9.93.; Presse du 29.4.93.

57) Presse du 17.6 et 18.6.94.

58) BO CN, 1994, p. 2398 ss.; BO CE, 1994, p. 11 ss.; BO CE, 1994, p. 1178 ss.; BO CE, 1994, p. 845 ss.; BO CE, 1994, p. 847 ss.; BO CN, 1994, p. 796 ss.; FF, I, 1994, p. 125 ss.; FF, II, 1994, p. 1382 ss.; FF, II, 1994, p. 421 ss.; FF, II, 1994, p. 449 ss.; FF, II, 1994, p. 456 ss.; FF, IV, 1993, p. 490 ss.; FF, V, 1994, p. 221 ss.

59) Lib., 4.8.98; 24 Heures, 28.7.98; LT, 20.3, 6.10 et 30.10.98; LT, 8.8.98.

60) SGT, 7.10.98; NZZ, 9.19 et 12.10.98; NZZ, 4.12 et 5.12.98.

61) 24h, 25.6.99

62) 24h, 13.11 et 27.10.99; NZZ, 15.11.99; LT, 3.6 et 27.7.99; Lib., 16.11.99 et LT, 11.12.99.

63) LT, 25.11.00; Lib., 22.2.00; LT, 24.2.00; NZZ, 16.2.00

64) LT, 28.11.00

65) LT, 17.2.01; 24h, 25.7.01; LT, 11.4.01

66) 24h, 31.3.01.71

67) Presse du 8 au 10.9.03.

68) Presse du 17.2, du 18.3 et du 25.3.04; NF, 8.5.04 et communiqué de presse du DFE du 15.5.04; presse des 20 et 21.5 et des 25-26.5.04; presse du 22.6, du 26.7, des 13 et 14.10, du 2.11 et du 12.11.04; LT, 26.11.04.

69) Presse des 12.5 et 13.5.04.

70) FF, 2006, p. 8651 ss.

71) LT, 5.2.08; NZZ, 7.2.08; communiqué de presse du DFE, 19.2.08; LT, 30.4.08 et 24h, 3.5.08; NZZ, 13.5.08; LT, 9.7.08 et presse du 13.7.08; LT, 5.9.08; LT, 19.11.08; NZZ, 25.11.08.

72) BO CE, 2008, p. 98 s. et 207; BO CN, 2008, p. 483; FF, 2008, p. 2137 s.

73) LT, 19.6.08.

74) LT, 16.6.09.

75) BO CE, 2010, p. 271 ss., 285 et 752; BO CN, 2010, p. 885 ss., 903 ss., 911 s. et 1162.

76) Communiqué du DEFR du 8.2.13; Communiqué du DEFR du 19.2.13; Communiqué du DEFR du 9.4.13; Communiqué du DFAE du 18.4.13; Communiqué du DERF du 7.5.13; Communiqué du DERF du 17.5.13; Communiqué du DEFR du 29.5.13; Communiqué du DEFR du 20.6.13; Communiqué du DEFR du 4.7.13; Communiqué du DEFR du 2.9.13; Communiqué du DFF du 10.10.13; Communiqué du DEFR du 17.10.13; Communiqué du DEFR du 22.10.13; Communiqué du DEFR du 19.11.13; Communiqué du DEFR du 28.11.13.

77) Conférence ministérielle de l'AELE à Genève

78) BO CN, 2018, p. 920 ss.; FF, 2018, p. 1109 ss.

- 79) FF, 1991, p. 393 ss.; Rapp.gest., 1990, p. 345 s.
- 80) Rapp. gest., 1992, p.45ss.
- 81) Rapp. gest., 1993, p. 35 ss.
- 82) JdG, 16.8.91.
- 83) FF, I, 1993, p.312ss.
- 84) Brodmann (1994). L'économie extérieure de la Suisse en 1994.; FF, II, 1995, p. 103 ss.
- 85) Presse des 31.1 et 2.2.95; NQ, 26.6.95.
- 86) FF, 2001, p. 778 ss.; BO CN, 2000, p. 684 s.
- 87) FF, 2000, p. 858 s.; BO CN, 2000, p. 1194
- 88) FF, 2002, p. 1198 ss.; BO CN, 2002, p. 52 s., 97 ss. et 473; BO CE, 2002, p. 177 ss. et 266
- 89) BO CE, 2001, p. 838 ss.; BO CE, 2002, p. 265; BO CE, 2002, p. 79 s.; BO CN, 2001, p. 1246 ss.; BO CN, 2002, p. 200 s.; BO CN, 2002, p. 471; BO CN, 2002, p. 94 ss.; FF, 2001, p. 1341 ss.; FF, 2002, p. 2595 ss.
- 90) Communiqué du DFF du 6.2.14.
- 91) Communiqué du DFF du 6.2.14.
- 92) Rapport sur les exportations de matériel de guerre 2015; TG, 24.2.16
- 93) 24h, 8.4.99.
- 94) Communiqué de presse SIF/SFI; Communiqué de presse SIF/SFI
- 95) BO CE, 2017, pp.861 s.; BO CE, 2017, pp.948 s.; BO CN, 2017, pp.1970 s.; NZZ, 6.12.17; NZZ, 13.12.17
- 96) FF, 2001, p. 1744 ss.
- 97) Bericht BR vom 04.03.2016
- 98) Presse du 31.10.91; Suisse, 5.7. et 27.10.91; TA, 6.7. et 28.10.91; LM, 30.7.91; BZ, 27.8.91; JdG, 12.8.91; NQ, 16.10.91; LNN, 8.11.91; Bulletin de l'OFEFP, 1991, no 4.
- 99) NZZ, 18.11.10; presse du 13.12.10.
- 100) Amtl. Bull. NR, 1997, S. 2940 f.; Presse vom 25.1., 4.3., 4.7., 29.8. und 5.12.97; TA, 8.2. und 25.3.97; Bund, 12.2. und 15.8.97; TW, 3.3.97; SGT, 3.5.97; WoZ, 20.6.97; NLZ, 9.8.97. Siehe auch SPJ 1996, S. 276.